

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Étaient présent(e) s (24):**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON - Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER – Michel BAYARD - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO

- Arrivée de Mme Danielle SERRES à 18h12 après le vote du Secrétaire de séance , après le vote des Procès-verbaux et avant le point n°1
- Départ de M. Olivier CROUZIER à 19h30 avant le vote du point n°6 et ce, jusqu'au point n°14

**Étaient représenté(e)s (4) :** Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Était absent non représenté (1):** Richard CAMUS

**Monsieur le Maire :** « Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre ce Conseil Municipal du 29 septembre. Vous voyez que nous nous sommes équipés de micros.

Le fonctionnement de ces appareils est très simple. Vous ne vous servez pas du bouton de gauche. Lorsque vous voulez prendre la parole, vous appuyez sur le bouton de droite et je vous donnerai la parole. Si vous appuyez sur le bouton de droite, la « led » en bas du micro deviendra verte et ensuite rouge lorsque vous aurez la parole. J'espère que cela permettra de mieux s'entendre et cela permettra de simplifier le lourd travail de rédaction des comptes-rendus.

Je vais procéder à l'appel.  
Le quorum est atteint.

**A - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

**Vote :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER - Michel BAYARD - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Rachida AMAR représentée par

Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Richard CAMUS – Danielle SERRES (arrivée à 18h12)

## **B - Approbation du procès-verbal des séances du 7 juin, du 06 juillet et du 30 août 2022**

**Monsieur le Maire :** « Est-ce que les PV appellent des remarques, des corrections de votre part ? ».

**Laurence BOUSAHLA :** « Sur le dernier, vous m'avez interdit de parler lors des questions diverses et ce n'est pas noté. Vous m'aviez dit que vous ne me donniez pas la parole parce que je n'avais pas posé de questions. J'aimerais bien que la phrase apparaisse ».

**Monsieur le Maire :** « Ecoutez, je ne vois pas la nécessité. Vous n'avez pas posé de questions diverses donc je n'ai pas à vous répondre et ce n'est pas un moment de libre-échange.

D'autres remarques ?

Les PV sont reconnus conformes ».

### **Vote :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER - Michel BAYARD - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Richard CAMUS – Danielle SERRES (arrivée à 18h12)

**Monsieur le Maire :** « En préambule, nous allons avec les conseillers municipaux compétents vous donner quelques informations.

Tout d'abord, merci à ceux qui arborent du rose, en clin d'œil à « octobre rose » pour lequel la commune va s'impliquer, comme elle s'impliquera sur le téléthon et le Sidaction.

Le 1<sup>er</sup> point concerne Petites Villes de Demain. Je vais vous donner un État d'avancement. En ce qui concerne la maison Marius Mari, nous avons eu l'étude complémentaire qui a été rendue le 16 septembre dernier. Nous avons demandé une série d'économies en proposant des aménagements. Nous avons fait baisser le coût d'environ 13% et le coût prévisionnel de l'étude de faisabilité se monte à 1 250 000 €.

Il est possible de prévoir les travaux en 2 étapes mais cela sera discuté en « copil » et en « cotech » qui nous accompagnent dans cette entreprise.

En ce qui concerne Mistral. Nous avons une restitution intermédiaire. Le coût total des travaux plus l'assistance maîtrise d'œuvre se monterait, pour le moment, à 3 600 000 €. Pour le RDC, la salle multi-usage dite salle Bastid + salle du RDC pour un coût de 1 240 000 €. L'aménagement des étages du bâtiment de 1964 à 475 000 € et le bâtiment ancien à 1 740 000 €. Il y aura un rendu final de l'étude pour le 11 octobre.

Pour l'esplanade De Gaulle : il y a eu la réunion de lancement le 14/09. La mission est prévue pour durer 4 à 6 mois. Elle proposera différents scénarios, des hypothèses schématiques et une notion de chiffrage. Le 08/11 aura lieu un atelier de concertation publique sur inscription pour sensibiliser à la démarche et faire connaître les pratiques et les attentes.

Schéma de circulation et mode actif : la réunion de lancement a eu lieu le 26/09.  
La mission est prévue pour durer 8 mois et il y aura un rendu intermédiaire prévu à la mi-janvier 2023.

Le dernier point de notre projet Petites Villes de Demain, c'est l'Eglise.  
La réunion de lancement aura lieu le 03/10 avec une mission prévue pour 2 mois.

Il est prévu un comité de pilotage Petites Villes de Demain le 28/10, il n'a malheureusement pas pu avoir lieu avant car notre Sous-Préfet est nouveau et il ne nous a pas donné de date plus tôt. Il faut savoir que le Sous-Préfet de notre arrondissement est également Secrétaire Général de la Préfecture.

Nous avons prévu une réunion publique le 13/10 à 18h30 qui sera un 1<sup>er</sup> bilan d'étape de notre action et les projets, qui recoupera, et notre bilan, et les projets Petites Villes de Demain.

Je vais vous parler de l'accessibilité. J'avais promis qu'avant la fin septembre, nous travaillerions à nouveau sur l'accessibilité.

Il y a une nouvelle qui n'est pas très bonne mais qui va nous contraindre c'est que nous n'avons plus que l'année 2023 pour se mettre en conformité.

La municipalité précédente a gardé pour la fin les travaux les plus compliquées et les plus coûteux, on essaiera de faire face.

Sans rentrer dans les détails, je vais vous donner les grands chantiers :

- L'accessibilité de Mistral sera faite en même temps que les travaux,
- L'accessibilité de l'Hôtel de Ville qui nécessite des frais importants – une réflexion sur la disposition des services est en cours pour éviter au maximum des frais importants d'accessibilité,
- Pour l'Eglise Notre Dame de l'Assomption, il y aura la création d'une rampe,
- Pour le stade de football, nous demandons une dérogation car les règles sont assez cocasses. Il faut qu'il y ait accessibilité pour le vestiaire de l'arbitre. On posera que l'arbitre n'est pas une personne à mobilité réduite. On demandera une dérogation car une ville de 10 000 habitants n'est pas capable d'avoir des équipes de handifoot. Par contre, on s'attachera à ce que les personnes à mobilité réduite aient accès aux tribunes, aux buvettes, aux lieux festifs et aux toilettes,
- Le cimetière : on demandera une dérogation pour ne pas faire de circulation dans la partie nord où la chaussée est bombée et peu propice à établir une voie de roulement. Cette partie nord sera accessible en voiture. Les personnes à mobilité réduite pourront, en voiture ou en chaise roulante, accéder à la totalité du cimetière.

Il y a d'autres travaux de moindres importances et nous allons faire l'impossible pour respecter les délais qui nous sont demandés.

Je voulais vous donner une information qui a son importance. Vous vous souvenez que nous avons voté une autorisation de programme pour réhabiliter, d'un point de vue énergétique, les écoles en 4 ans. On nous avait promis ou fait miroiter des dotations DETR – DSIL (je rappelle que la DETR est une subvention de l'État distribué au niveau du Département et la DSIL est une subvention de l'État distribuée au niveau de la Région).

Au niveau du Département, nous avons été correctement servis puisque la subvention maximum était de 40 % et que nous avons obtenu 34.4 %.

Pour la DSIL, nous avons 0%. J'ai alerté immédiatement la préfecture. Nous avons eu, à quelques-uns, une réunion à la préfecture. Il nous a été expliqué la chose suivante et je vous la livre intégralement. Cela pourra peut-être entraîner de la réflexion chez certains. Le Sous-Préfet nous a expliqué qu'au niveau du Var, il y a, à peu de chose près, 26 000 demandes de logements sociaux et que l'ensemble du Var va produire, à peu près, 2 000 logements sociaux et que par suite, l'État avait décidé de moduler les subventions apportées aux communes en fonction de l'État de carence.

Je vous signale que nous sommes la commune, pratiquement, la plus carencée, au moins de Sud Sainte Baume. Nous devons être derrière Bandol et Sanary sauf erreur. Il faut en tirer les conclusions.

Il a quand même été expliqué que cette sanction n'était pas mécanique car elle s'ajoute quand même à la sur-pénalité pour défaut de logements sociaux et à la confiscation d'une partie de notre pouvoir d'urbanisme. Si nous étions capables de nous projeter sur un moyen d'éviter la carence, si nous avons un véritable projet de logements sociaux, nous

en ferons État auprès de la préfecture et à ce moment-là, la modulation des subventions d'État ne serait plus aussi défavorable.

Devant cette situation, nous avons réagi. Je ne peux pas revenir sur les décisions de l'État pour la DSIL mais nous avons demandé une aide à la Région et nous constituons, ce qui est terriblement complexe, H.THEBAULT et les services s'y sont attelés, un dossier FEDER. Pour vous donner une idée de la complexité de la chose, les dossiers de l'État nous demandaient nos consommations dans les écoles, prenaient une année de référence et nous demandaient à la fin d'être 40% au-dessous.

L'Europe est plus exigeante. Ils disent ne pas vouloir se faire « embarquer » par des collectivités qui n'auraient pas fait attention et auraient dépensé de manière inconsidérée. On nous demande non plus les consommations mais l'État des bâtiments, ce qui est beaucoup plus complexe, dans des temps très courts.

On s'y attèle.

Je voulais faire un point là-dessus. Outre le côté moral de cette affaire où nos concitoyens ont droit aussi à se loger de manière décente sans y consacrer plus de 50% de leurs revenus et il y a le respect de la Loi.

M. Alain LEMOINE qui est notre Conseiller numérique va vous faire un point sur le Très Haut Débit, puisque nombreux sont ceux qui attendent avec impatience la fibre et malheureusement, dans l'ouest du Var, dans notre secteur, cela a pris pas mal de retard ».

**Alain LEMOINE** : « J'ai participé avec M le Maire et Isabelle PETIT à une réunion sur le Très Haut Débit. C'était la participation à un CSPSD (Comité de Suivi de la Planification Schéma Directeur). C'est une réunion qui concerne le déploiement de la fibre par VARTHD. A ces réunions se retrouvent les élus, les DST, le département et les chefs de projets de VARTHD.

Ce que j'ai appris, c'est que Sud Sainte Baume est sinistrée en matière de déploiement de la fibre et dans les moins bien lotis, on trouve Evenos et Le Beausset. D'après VARTHD il faut compter un an de retard par rapport aux prévisions initiales.

5 mois dus à la Covid et 7 mois dus à la défaillance d'EIFFAGE sous-traitant dont la plupart des équipes ont été défaillantes. A Saint Cyr, l'équipe est bonne, on continue. Au Beausset, l'équipe a été remplacée ; EIFFAGE a été éjectée de la Communauté d'agglomération et remplacée par la société CIRCET qui a fait ses preuves sur la Provence Verte.

En 2021, sur 722 prises prévues, seules 329 ont été faites. Ce qui fait un retard de 54%. En 2022, la prévision n'avait pas bougé ; il n'était pas prévu de rajouter. On en aura 649 normalement à la fin de l'année ce qui représente 10 % du déploiement et il y en aura moins que prévu en 2023 mais cela nous amènera tout de même à 53% du déploiement. Il y aura 3200 prises et en 2024, on aura les 6 289 prises prévues. Si tout va bien, il faudra encore attendre 6 mois pour la mise en service.

Lorsque l'on va sur le site de VARTHD et que l'on regarde la date à laquelle la fibre arrive chez soi, il y a des petits points « jaune » pour une étude en cours, qui passent à l'orange quand les travaux sont en cours. En ce moment, une majorité de notre territoire est en jaune et il y a quelques points en « orange ».

Il faut ensuite que cela passe en cours de finalisation, en contrôle et les prises sont mises en disponibilité pour la commercialisation.

Avant de pouvoir avoir la fibre, il faut trouver la FAI qui a la disponibilité dans les armoires. Orange a mis des racks, il met des prises et lorsque c'est plein, même si votre voisin a la fibre, on pourra vous dire non, pas de fibre.

Il faudra trouver quel fournisseur voudra investir pour aller jusqu'au bout du travail ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Ce n'est pas très réjouissant mais on sait ce qui nous attend. Je pense que raisonnablement, les points qui étaient prévus seront équipés d'ici 2 ans, du moins de l'espère.

Pour terminer avec ces points d'information, je vais donner la parole à Bruno VADON qui va vous parler de la saison culturelle et du pôle « culture ».

Je rappelle que demain soir à 18h30, il y aura la présentation de la saison culturelle ».

**Bruno VADON** : « Bonsoir. Je complète ma dernière intervention du dernier Conseil Municipal ou on nous avait demandé « pourquoi remplacer un agent qui partait de la Médiathèque ».

Nous avons répondu à 2 niveaux :

- D'une part un besoin en compétence
- D'autre part un besoin part rapport au volume de l'activité de la Médiathèque

Je vais vous donner quelques informations à ce niveau-là.

La Maison des Arts, c'est la Médiathèque, la salle de spectacles, des bureaux administratifs, une salle informatique, des salles de travail avec des permanences de services sociaux.

Il y a au total 9 agents ; 5 agents directement affectés à la Médiathèque, 1 responsable du BIJ, un régisseur, 1 programmatrice et 1 agent d'accueil.

Pour ce qui est de la Médiathèque, en décembre, nous fêterons les 2 ans d'ouverture.

Notre programmation annuelle est mise en œuvre principalement dans la Maison des Arts mais elle peut, aussi, être délocalisée selon les besoins dans les places et les rues du village, au Collège et ailleurs.

Pour l'ensemble des activités, nous collaborons avec des partenaires et des organismes locaux, essentiellement les écoles, le collège, le CFA, et des environs avec le réseau bibliothèque Sud Sainte Baume, Châteauvallon, les librairies ainsi qu'avec des institutions officielles comme la DRAC et la médiathèque départementale du Var.

Au niveau du bilan des actions culturelles sur 2021-2022, en ce qui concerne les animations pérennes et les temps forts ponctuels, nous avons 1 à 2 animations par semaine (café lecture / atelier créatif / RV contes). Il y a eu cette année 1332 participants.

Les partenariats avec les associations comme les yeux dans les jeux (1 fois par mois) avec une moyenne de 23 personnes par après-midi et 2 jeux d'enquête géants avec 50 personnes qui participent à chaque jeu.

Des rencontres d'auteurs, des partenariats avec librairie, des participations au temps fort de la ville comme le printemps des jardiniers ou le forum des associations ou départementaux avec les nuits de la lecture, le printemps des poètes, le prix des lecteurs du Var qui est en cours, le mois du film etc.

Des temps forts propres comme « révise tes examens » qui a rassemblé 60 participants sur 2022.

Au niveau de l'accueil des groupes, nous recevons la semaine les classes du Beausset et de l'Odél Var ainsi que le club « ado bougez-vous » et le club découverte lors des vacances pour des lectures, des ateliers, des séances de cinéma.

Tous les 6<sup>èmes</sup> du collège Jean Giono bénéficient d'une visite en début d'année de la Maison des Arts, ce qui représentent 94 accueils de classe pour 25 accueils de maternelles et élémentaires. Certaines classes sont venues plusieurs fois.

Les lectures pour les tous petits avec Chapis Chapos et les assistantes maternelles, une fois par mois soit 100 enfants accueillis.

Au niveau des collections et des abonnés de la Médiathèque pour l'année civile 2021, nous disposons de 16 000 documents dont 15 000 imprimés (livres et revues) – 500 DVD – 500 CD. Nous avons 1056 inscrits individuels actifs (abonnement en cours) et 41 cartes collectives (classes, associations, partenaires). Nous sommes la 2<sup>ème</sup> Médiathèque du réseau de Sud Sainte Baume en termes de fréquentations et de documents prêtés, derrière Sanary et devant Bandol et nous avons une moyenne de 48 nouveaux abonnés par mois. La Médiathèque/ Maison des Arts est ouverte 24 h par semaine ; c'est ce qui est préconisé par le ministère de la Culture pour les villes de 10 000 habitants. Ces 24h représentent 70% du temps de travail des agents et les 30% restants sont consacrés aux accueils spécifiques (groupes – classes) et au travail interne (commande -catalogage – équipement etc).

C'était pour vous donner le paysage complet de la Médiathèque au sein de la Maison des Arts ».

**Monsieur le Maire :** « Merci Bruno d'avoir éclairé notre politique et d'avoir mis l'accent sur les actions que nous menons en direction de la Jeunesse.

Un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Comme vous le savez, j'ai la possibilité de rajouter en urgence et 1 jour franc avant le Conseil Municipal un point supplémentaire. Bien qu'un arrêté me permette de réduire l'éclairage de la commune, je souhaite qu'un débat puisse avoir lieu et nous permette de moduler l'expérimentation que nous souhaitons tenter. C'est pourquoi j'ai souhaité inscrire un point 14 à l'ordre du jour. J'ai évidemment besoin de votre accord ».

**Vote :**

**Adopté -> 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER - Michel BAYARD - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 1**

Richard CAMUS

## **1. Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique environnementale sur le projet de VAR MATÉRIAUX à Evenos –Rapporteur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Vous avez des annexes.

La Société VAR MATERIAUX forme le projet d'exploiter un centre de recyclage de déchets issus du BTP au lieu-dit « les Barres d'Hugueneuve », sur le site de l'ancienne carrière du même nom, à Evenos.

Un tel projet nécessite une demande d'autorisation environnementale unique comportant une demande d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et une demande de dérogation aux mesures de protection des espèces, au titre de l'article L411-2 du Code de l'environnement.

Selon la procédure, le dossier constitué et les avis donnés à l'appui sont soumis à une enquête publique prescrite et ouverte par un Arrêté Préfectoral le 20 juillet dernier, annexé au présent point à l'ordre du Jour du Conseil Municipal du Beausset, sollicité pour émettre un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, au même titre que les communes d'Evenos, d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer. Ce soir, c'est bien, l'objet de ce point.

Dans le cadre de cet avis à émettre, une présentation de l'objet de l'enquête, suivie d'un échange, a eu lieu le 30 Aout 2022 en Mairie, par le Commissaire enquêteur nommé, Monsieur Carmagnole.

La procédure d'affichage de l'enquête a été suivie et le dossier complet mis à la disposition des élus du Conseil Municipal pour consultation, dans les délais impartis.

Certains d'entre vous se sont donné la peine de consulter ce dossier, dossier qui faisait 6 à 7 kilos. Ceux qui l'ont consulté, n'en ont que davantage de mérite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet, assorti de réserves exprimées dans une motion, également annexée à ce point.

Je voulais, avant de vous donner la parole, vous donner mon point de vue. C'est un point de vue personnel. Nous avons pris en compte les effets positifs sur l'environnement, le dépôt des déchets sera gratuit dès que les décrets d'application de la loi, instaurant une éco taxe sur les matériaux, seront signés comme lorsque vous payez une écotaxe lorsque vous achetez une machine à laver. Lorsque l'on achètera un parpaing ou un sac de ciment, il y aura une écotaxe. Celle-ci servira à payer les endroits de dépôt. Cela devrait éviter en grande partie les dépôts illégaux. Le recyclage permettra de préserver en partie nos collines de la destruction pour obtenir des granulats puisqu'il y aura recyclage.

Enfin se pose une question cruciale pour le Beausset, la circulation des camions. L'aire du BTP concernée par cette usine, Toulon et l'ouest du département, ne devrait pas générer de trafic supplémentaire puisque les camions y passent déjà soit pour décharger soit pour s'approvisionner à la carrière Lafarge. La création de cette usine ne va pas créer de nouveaux points où on va détruire des bâtiments. Une partie des camions qui empruntent actuellement les gorges, plus de 250 par jour, s'arrêteront avant Sainte d'Anne d'Evenos et ne traverseront plus le Beausset. Même si le projet n'est sans doute pas parfait et que quelques interrogations légitimes peuvent encore se poser, il me paraît que les avantages l'emportent sur les inconvénients. Je précise qu'il n'y a pas de consigne de vote de ma part. Je souhaite que chacun se prononce selon ses convictions.

Qui souhaite prendre la parole ?».

**Claude ALIMI :** « Je voudrai émettre quelques réflexions par rapport à ce que vous venez d'exprimer. J'entends bien les avantages environnementaux mis en avant et il y a aussi les inconvénients que vous avez soulevé, qui sont d'importance pour notre commune.

Au-delà des 4 communes concernées puisque l'étude environnementale qui est actuellement en mairie d'Evenos, concerne Le Beausset, Evenos, Sanary et Ollioules si je ne me trompe pas. Ma réflexion est la suivante : quels sont les avantages et les inconvénients pour chacune de ces 4 communes. Si on prend l'inconvénient majeur qui est celui du trafic que vous soulevez, le trafic de poids lourd et je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous disiez sur le fait que les camions vont passer par les gorges d'Ollioules et vont donc éviter le Beausset. A mon avis, ils vont passer par ce qui est le plus simple et le plus sécurisant pour un camion de 38 tonnes ou moins c'est-à-dire par l'autoroute et repasser par le Beausset qui, comme nous le savons tous, est déjà bien aggravé par le nombre de camions qui passent tous les jours avec plus de 500 jour.

Ceci dit, lorsque l'on amène une réflexion sur les 4 communes qui sont concernées, si on réfléchit sur Ollioules et Sanary, Sanary a pris des dispositions et il n'y pas de camion qui passe dans le centre-ville, là le problème est réglé. Pour Ollioules, la configuration est telle que vous le savez, l'axe routier ne passe pas par le centre-ville comme nous. Pour les 2 communes, la question est réglée je dirai. J'attends avec impatience le vote qui va se faire dans ces communes. Concernant la commune d'Evenos, c'est un projet qui est soutenu par la Maire d'Evenos puisque les conséquences financières sont importantes, j'imagine, pour la commune.

Il reste Le Beausset. Le Beausset va encore subir, une fois de plus, les contraintes avec cette noria de camions qui va passer. Il faut bien penser que ces camions ne sont pas seulement, il s'agit d'une usine de traitement des déchets du BTP, il va y avoir du concassage, des camions qui vont faire un 1<sup>er</sup> aller et retour pour apporter ces matériaux qui seront à la fois stockés, puisqu'il y a 250 000 tonnes qui vont être stockées et d'autre part retraitées aussi. Ça veut dire qu'il va y avoir une mise à disposition pour des entreprises qui vont venir chercher ces matériaux retraités comme le granulats et je ne suis pas spécialiste en la matière mais j'imagine bien qu'il va y avoir un pool de camions qui amènent et qui repartent et un pool de camions qui vont aller chercher le matériau et qui repartent. Je trouve que c'est aller vite en besogne de dire qu'il va y avoir une diminution du nombre de camions par d'autres voies. C'est le point essentiel que je voulais mettre en avant.

Pour conclure, vous avez dit que vous vouliez émettre un avis favorable si j'ai bien suivi assorti de réserves. Pour moi, c'est assez incompréhensible du point de vue des Beaussetans qui ont besoin d'être protégés. Je veux bien que les réserves que vous allez émettre, l'enquête publique se termine dans 4 jours et une fois l'enquête publique terminée, il aurait fallu des moyens importants et considérables pour faire une contre-enquête, pour contre balancer le poids d'impact sur lequel il se base comme quoi il va y avoir une diminution du nombre de camions en circulation. Pour rappel, cela a été fait pendant la période « covid » pour leur étude. Je pense, encore une fois, que c'est aller vite d'approuver, de donner un avis favorable à cette réserve qui ne comptera pas et notre rôle à tous, et je m'adresse à chacun d'entre nous, dans cet hémicycle, de voter, en son âme et conscience, pour la protection des Beaussetans. Personnellement, je voterai contre ».

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie. C'est dommage que vous n'avez pas souhaité consulter le dossier ».

**Michelle SALLES :** « Bonsoir. Après la présentation du commissaire enquêteur le 30 août dernier à laquelle nous étions, nous avons été à la fois alertés par ce qu'il a dit quand même car il a émis lui-même quelques doutes sur la teneur de l'étude qui avait été menée, donc pour en avoir le cœur net, avec Gérard PERRIER, nous sommes venus consulter ce fameux dossier et nous y avons passé 2 heures. Nous n'avons pas tout lu dans le détail mais nous avons tout parcouru et on a cherché précisément en quoi consistait cette fameuse étude d'impact.

En réalité, l'étude d'impact et on va le dire « crûment », elle est ultra légère et concernant le trafic du Beausset, elle est inexistante. En fait, VAR MATERIAUX dit qu'il y a un impact nul sur le Beausset mais il ne le démontre pas et le peu de chiffres de trafic qui sont avancés, ne concerne pas le Beausset mais concerne les abords immédiats de la future usine de traitement. Cela n'a rien à voir avec le Beausset et ces chiffres datent exactement d'octobre 2020 soit en pleine épidémie « covid » avec on le sait une grande majorité des chantiers BTP complètement à l'arrêt.

Face à cela, qu'est-ce qu'on a fait, puisque l'on a voulu être positif?

On a listé un certain nombre de questions que l'on a posé au commissaire enquêteur, le commissaire enquêteur étant normalement chargé de le faire remonter à VAR MATERIAUX. On a eu aucune réponse. Je vais vous lister un certain nombre de questions, pour certaines c'est redondant avec les questions de C ALIMI.

Nous avons demandé :

- L'usine doit traiter 250 000 m<sup>3</sup> de déchets, quelle est la cartographie des flux de ces déchets sur les trois axes menant à l'usine à la fois en entrée et en sortie? Depuis l'autoroute, depuis la DN8 au nord du Beausset en provenance de Signes et depuis Ollioules en passant par les gorges. La moindre des choses si l'on fait une étude d'impact sérieuse est de considérer le problème des flux. On ne nous a rien répondu.
- Nous avons également demandé : Si l'impact est considéré comme nul, puisque c'est un peu le postulat dans leur dossier, doit-on en conclure que les autres centres de traitement des gravats sur le territoire Sud Sainte Baume (et notamment celui de Lafarge sur la commune du Beausset et ceux de Signes) doivent fermer ?

Si on met des centres en plus, normalement ça fait du volume en plus.

Ensuite je reviens sur ce qu'a dit C ALIMI. De nombreux chauffeurs de poids lourds préféreront passer par l'Autoroute, Le Beausset et Ste Anne d'Evenos pour sécuriser leur parcours plutôt que de prendre les gorges d'Ollioules qui en certains points sont très difficiles pour des poids lourds de + de 38 tonnes. Je rappelle que les poids lourds de + de 38 tonnes. Ce sont les poids lourds qui en général interviennent lorsqu'il y a démolition. Ce sont de gros poids lourds et ils essaient de maximiser le nombre de volumes traité par camion.

On a demandé : qu'est-il prévu comme aménagement routier pour faciliter et favoriser le trajet via la RDN8 en traversée des gorges d'Ollioules afin d'éviter les zones plus urbanisées des deux autres trajets possibles? Il y aurait pu y avoir des travaux envisagés et des pistes disant « ce trajet gorges d'Ollioules sera privilégié ». A ce jour, rien ne nous est dit là-dessus.

Enfin, nous avons cru comprendre que les hypothèses partaient du principe que les camions arrivant avec des déchets repartaient avec des granulats, ce qui ne saurait représenter 100% du flux, quel pourcentage a été pris en compte dans les calculs de la société Var Matériaux ?

Toutes ces questions visent à ce qu'il y ait une véritable étude d'impact. Elle n'a pas eu lieu et je vais passer la parole à Gérard qui va conclure là-dessus et qui va dire notre position.

**Gérard PERRIER** : « On ne peut pas être contre une usine de retraitement des déchets du BTP dans l'absolu. Malheureusement, nous ne sommes pas dans l'absolu puisque nous sommes une ville qui est déjà saturée par la circulation des camions.

Nous voterons contre cette motion car le Beausset est déjà au-delà de l'acceptable en termes de circulation de camions. Nous ne pouvons accepter d'augmenter encore ce flux. Je ne sais pas si vous avez fait un rapide calcul mais 250 000 m<sup>3</sup>, si je prends une densité de 2, ça fait 500 000 tonnes avec une moyenne de 30 tonnes par camion ça fait 16 000 ou 17 000 camions par an. Si vous divisez cela par 50 semaines en leur donnant 2 semaines de congés, vous arrivez à 66 poids lourds jour c'est à dire un aller/retour poids lourd donc trajet, on double et ça fait 132 trajets jour.

Après, quelle est la portion qui va passer par Le Beausset ou pas, je n'en sais rien mais probablement pas 0 donc si on prend la moitié par Ollioules et moitié par autoroute ou en revenant de Signes, on arrive à 67 trajets à rajouter au trafic actuel, chaque jour.

D'autre part, lorsqu'on lit le dossier, comme l'a mentionné Michèle, il n'y a pas d'étude sérieuse sur l'impact trafic en particulier sur le Beausset mais aussi sur les autres zones et nous avons des interrogations sur la finalité réelle du projet qui semble résoudre un problème interne à Véolia qui a un centre de retraitement en est Var et il est probablement intéressé par un centre de retraitement en ouest Var. Est-ce qu'il y a un besoin marché ? Probablement mais est-ce la justification unique de ce projet, ce n'est pas sûr.

Mesdames et Messieurs les conseillers majoritaires, réfléchissez à 2 fois avant de voter ce projet car lorsqu'il s'agit de faire des manifestations contre le passage des poids lourds dans la ville, on va manifester contre des poids lourds que l'on aura autorisé.

C'est un manque de cohérence et c'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cette motion ».



**Monsieur le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je voulais faire remarquer que lorsque l'on dit que les poids lourds ne vont pas passer par les gorges d'Ollioules, actuellement il y a 250 poids lourds par jour qui passent par les gorges d'Ollioules. Le tonnage moyen des camions qui évacuent les déchets n'est pas de 38 tonnes, il est plutôt de 19 tonnes et il y a aussi quelque chose à prendre en compte, c'est que la création d'une usine, lorsqu'il s'agit de retraitement des déchets, ne peut pas créer un besoin. Soit il y a des sites à démolir ou à creuser et il y aura des déchets qu'il y ait l'usine ou pas l'usine mais le fait de créer une usine supplémentaire ne va pas créer de nouveaux besoins ».

**Michelle SALLES** : « En terme économique, bien sûr que l'on ne crée pas le besoin, par contre on peut aller chercher des déchets plus loin. N'oublions pas qu'il s'agit de VEOLIA avec une couverture géographique importante et il n'est pas sûr que pour l'instant l'ensemble des déchets de Toulon vienne à Sud Sainte Baume. Par contre, s'il y a cela en plus, sûrement que cela viendra à Sud Sainte Baume. Chaque entreprise essaie de grossir son propre chiffre d'affaires ».

**Monsieur le Maire** : « Il y a quand même le coût économique du transport et un camion qui peut passer par les gorges d'Ollioules, je le vois mal payer l'autoroute, payer le gasoil, faire éventuellement 20 minutes de queue dans le Beausset selon les heures de la journée pour ne pas prendre les gorges d'Ollioules.

J'entends parfaitement ce point de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? ».

**Vote :**

**Adopté -> 6**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Bruno VADON - Alain LEMOINE – Fabien BAUDINO  
– Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO

**Contre -> 6**

Michel BAYARD - Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY  
- Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Abstention -> 16**

Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS – Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représenté par Julia NEGRONI

**Absent, non représenté -> 1**

Richard CAMUS

*Rajout au présent Procès-Verbal*

*Selon l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la voix de M. le Maire est prépondérante lorsqu'il y a un partage égal des voix.*

*Le Conseil Municipal émet un **avis favorable** assorti de réserves exprimées dans une motion jointe et faisant partie intégrante de la présente délibération.*

**Monsieur le Maire** : « La motion et le résultat du vote seront transmis à l'enquête et je précise que la réponse aux questions posées, dans le cadre de l'enquête et vous en avez posées, feront l'objet d'une réponse écrite après la clôture de l'enquête ».

## **2. Nomination d'un membre élu à la Commission Communale d'accessibilité aux personnes handicapées – Rapporteur Le Maire**

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit de la Commission Communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Je vous rappelle la composition des élus

- Madame Claude BLOIS
- Monsieur Laurent CAULET
- Madame Clivy RIDE-VALADY
- Monsieur Christian CARTOUX

- Madame Cathy CANDAU

Comme vous le savez M. Christian CARTOUX a démissionné pour raison de santé et je lui souhaite beaucoup de courage dans sa lutte contre la maladie. Il faut donc le remplacer et je propose la candidature de Monsieur Hervé THEBAULT, qui a pris une partie de ses délégations et je sollicite le Conseil Municipal pour un vote à main levée ».

**Votes :**

**Adopté -> 25**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO

**Abstention -> 3**

Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER –

**Absent, non représenté -> 1**

Richard CAMUS

**3. Autorisation donnée au Maire de signer un protocole transactionnel avec l'ASL jardin des Demoiselles – annexe – Rapporteur Laurent CAULET**

**Laurent CAULET :** « Il est rappelé que le 09 mars 2018, l'ASL « Le Jardin des Demoiselles », devant assurer la gestion du lotissement éponyme, a autorisé son secrétaire administratif IMMO CONSULT MERIDIONAL à signer les actes nécessaires au transfert de propriété des lots représentant les espaces communs du lotissement, dont la voirie, et cadastrés section AB n°1427, 1439, 1433 et 1428, appartenant initialement à la SCI « Le Jardin des Demoiselles », représentée par Monsieur Jean RISSO, le lotisseur.

Ce transfert de propriété a fait l'objet d'une préemption par décision n°2018.13.07.01 du 13 juillet 2018, prise par le Maire de la Commune du BEAUSSET aux motifs que :

- la parcelle AB 1427 est couverte par un emplacement réservé n°46, dont l'objet serait de permettre le maillage viaire entre la rue Chanoine Bœuf et l'Esplanade Charles de Gaulle ;

- les parcelles AB 1439, 1433 et 1428 concerneraient les espaces verts mitoyens au chemin piétonnier communal, qui agrémenteraient la promenade de ce piétonnier.

Par un recours gracieux réceptionné en mairie le 17 septembre 2018, l'ASL « Le Jardin des Demoiselles », par l'intermédiaire de son Syndic IMMO CONSULT MERIDIONAL, sollicitait Monsieur le Maire de la Commune du BEAUSSET afin qu'il procède au retrait, pour illégalité, de la décision du 13 juillet 2018.

En l'absence de réponse dans le délai de deux mois, une décision implicite de rejet est née le 17 novembre 2018. L'ASL « Le Jardin des Demoiselles » a alors introduit une requête en annulation de la décision de préemption, qu'elle considère illégale, auprès du Tribunal Administratif de TOULON, enregistrée sous le numéro 1900215.

Par un jugement du 04 mai 2021, le Tribunal a rejeté la requête pour des motifs de recevabilité. Un appel a été formé le 05 juillet 2021 sous l'instance numéro 2102622 près la Cour Administrative d'Appel de Marseille. L'instance est toujours en cours d'instruction. C'est en cet État qu'après négociations et concessions réciproques, les parties ont pu aboutir à un accord transactionnel, qu'elles ont entendu sceller par voie de transaction, telle que prévue aux articles 2044 et suivants du Code Civil.

Ledit protocole, dont le projet est joint à la présente (cf. annexe) et soumis à l'approbation du Conseil Municipal, a pour objet de clore amiablement le litige relatif à la décision de préempter la cession des parcelles cadastrés section AB n°1427, 1439, 1433 et 1428, effectuée entre la SCI « Le Jardin des Demoiselles », alors représentée par Monsieur Jean RISSO, le lotisseur, et l'ASL « Le Jardin des Demoiselles ».

Pour ce faire, la Commune a proposé à l'ASL « Le Jardin des Demoiselles » de retirer sa décision de préempter les parcelles cadastrées section AB 1427, 1439, 1433 et 1428 et de solliciter un non-lieu à statuer dans l'instance n°2102622 enregistrée auprès de la Cour

Administrative d'Appel de Marseille, en contrepartie de l'ouverture au public d'une voie piétonnière sur la parcelle AB 1427.

Le protocole organise les engagements réciproques des deux parties, ensuite, les modalités d'application.

Il est précisé que chacune des parties supportera seule l'ensemble des frais qu'elle a personnellement et respectivement exposés dans le cadre du litige objet dudit protocole. J'ajoute qu'au PLU de 2012, il était prévu un maillage piéton entre la rue Chanoine Boeuf, la traverse des demoiselles avec un emplacement réservé sur le terrain qui va de la traverse des demoiselles à la place de Gaulle, traversant le terrain qui aujourd'hui est devenu le carré des demoiselles avec les 4 lots dont les 3 villas en cours de construction donc via ce terrain et via le terrain du presbytère. C'était un maillage qui avait une cohérence globale tout à fait défendable et recevable.

Le projet d'aménagement de ce carré des demoiselles n'était pas si simple que cela. La solution était que la commune préempte l'ensemble des parcelles du jardin des demoiselles et d'autre part que le Maire de l'époque renonce à l'emplacement réservé sur le terrain aujourd'hui carré des demoiselles. Il a renoncé sans consulter son service juridique, sans consulter les services de la commune.

Nous avons découvert cela tardivement et depuis 2 ans, nous sommes en négociation avec le jardin des demoiselles puisque pour nous, l'objectif principal était de maintenir une liaison piétonne entre rue Chanoine Boeuf et la traverse des demoiselles. Préempter la voie alors que l'ASL souhaitait conserver la possibilité de stationner car elle est chez elle et elle en a le droit. Si elle devient communale, le stationnement ne sera plus possible.

Un autre protocole avait été envisagé par le Maire de l'époque, ne préemptant qu'une bande pour le passage et le seul problème était le carré. Cette solution ne nous paraissait pas conforme. On préemptait soit l'ensemble de la voie et on posait les problèmes du stationnement des gens qui habitaient là soit d'arriver à un protocole, qui est celui proposé aujourd'hui, qui permet simplement le passage des piétons de la rue Chanoine Boeuf à la traverse des demoiselles sans aucune autre obligation.

Voilà où nous en sommes et il a fallu 2 ans de discussion entre les services juridiques avec le syndic, les représentants de l'ASL et nous sommes parvenus à un accord qui nous semble satisfaisant ».

**Gérard PERRIER** : « En réalité, seule la parcelle AB1427 est concernée. Aujourd'hui la voie piétonne est effectivement la rue entre les 2 bâtiments qui débouche sur le carré des demoiselles et sur la traverse des demoiselles. Donc il n'y a pas de liaison possible avec la place Général de Gaulle, directe ».

**Laurent CAULET** : « Le Maire de l'époque a renoncé à l'emplacement réservé sur le terrain du carré des demoiselles. A tel point que les lots qui sont aujourd'hui construits le sont en partie sur l'emplacement réservé. Reste la possibilité de négocier encore avec l'ASL de ce carré des demoiselles pour obtenir là aussi une autorisation de passage piéton et obtenir du diocèse qui possède le jardin du presbytère, la cession de cette bande qui permettrait de faire la jonction avec la place de Gaulle, qui ne se fera que si une négociation peut avoir lieu ».

**Gérard PERRIER** : « L'autre question. Avec cette voie, il y a une accessibilité au public mais qu'en est-il du nettoyage de la voie ? qu'en est-il de l'éclairage public de la voie ? est-ce à la charge de l'ASL ou de la commune ? ».

**Laurent CAULET** : « C'est totalement à la charge de l'ASL et c'est l'une des raisons pour laquelle nous ne souhaitons pas faire rentrer cette voirie dans le domaine communal avec toutes les charges que cela représente et compte tenu de l'État de la chaussée, qui a été fortement dégradée par les travaux du carré des demoiselles ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres interventions ? Je remercie et j'espère que nous allons clore la 1<sup>ère</sup> partie de ce dossier ».

**Votes :**  
**Adopté -> 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER - Michel BAYARD - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absent, non représenté -> 1**

Richard CAMUS

#### **4. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de délégation de gestion courante avec la CASSB pour l'élaboration de l'étude pré-opérationnelle OPAH-PIG dans le cadre de Petites Villes de Demain- Annexe – Rapporteur Laurent CAULET**

**Monsieur le Maire :** « Le point suivant est un point pour lequel j'ai beaucoup de satisfaction à l'avoir vu déboucher.

Laurent va sans doute expliquer pourquoi ce point nous tenait à cœur et les blocages institutionnels qu'il y avait ».

**Laurent CAULET :** « Je vais lire et s'il y a des précisions à apporter après, je les apporterai.

Il est rappelé que la commune du Beausset s'est engagée en 2021 dans le dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD), dans l'objectif de répondre aux enjeux actuels et futurs, la commune occupant géographiquement une place centrale au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

La démarche d'ensemble engagée par la Ville du Beausset au sein du dispositif PVD nécessite une appréhension de proximité des différents aspects de celui-ci.

Dans le cadre de la réalisation du programme, une étude pré-opérationnelle dite OPAH-PIG est nécessaire, or cette dernière est liée à la compétence communautaire en matière d'habitat.

La CASSB souhaite s'appuyer sur l'expertise et les compétences de terrain que possède la Commune du Beausset en la matière.

En conséquence, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il est proposé de conclure une convention de gestion afin de permettre à la commune du Beausset, bénéficiaire de l'ensemble des subventions pour ce programme, de réaliser le portage de ce projet, en vue de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle OPAH-PIG. .

La convention présentée, (cf. Annexe), a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de cette coopération.

La grosse difficulté a été l'absence de prise en charge par l'agglo du volet « Habitat ». Nous n'avons pas de PLH et personne ne prenait en charge le volet « Habitat » alors que c'est à l'agglo de prendre en charge l'OPAH éventuel.

Il a fallu des réunions longues, techniques et compliquées avec les services de l'État, avec les services de l'agglo qui était tout à fait favorable à jouer le jeu et à nous donner satisfaction mais qui n'avait pas les moyens juridiques de trancher la question.

Après avis des services de l'État et de discussions assez longues, nous sommes arrivés à quelque chose de simple. L'agglo délègue à la commune du Beausset la compétence « habitat » concernant cette opération-là. Ce n'est pas négligeable car une partie du financement de Petites Villes de Demain en dépend et si on arrive à lancer une OPAH sur le Beausset, cela permettra aussi d'avancer sur la rénovation du centre ancien, cela permettra d'avancer sur le passage d'un certain nombre de logements anciens locatifs dans le centre dans le cadre du logement social même si les propriétaires en restent propriétaires. Il y a des dispositifs qui permettent, avec un certain nombre de conventionnement, de les faire rentrer dans le cadre social. Si on fait rentrer un certain nombre de logements locatifs dans le cadre social, on diminue la carence automatiquement. Non seulement on la diminue mais on la diminue très fortement puisqu'on remplace des logements privés par des logements sociaux.

Voilà l'objectif qui permettra aussi d'avoir des aides aux propriétaires et aux locataires pour la rénovation de leur logement, rénovation en termes de confort, rénovation en termes d'isolation et de confort thermique.

On a mis du temps pour y arriver mais nous sommes extrêmement satisfaits d'y être arrivés. La convention a été votée au dernier bureau des Maires de l'agglo. Une fois validée ici, elle sera activée aussi vite que possible et les services y travaillent déjà ».

**Michelle SALLES** : « Est-ce que l'on peut avoir quelques éléments complémentaires sur l'étude pré opérationnelle elle-même ? est-ce qu'il est possible qu'elle soit faite en interne ou faut-il faire appel à des cabinets extérieurs et quel est le coût envisageable de ce type et dernière question, est-ce que c'est subventionné dans le cadre de Petites Villes de Demain ? ».

**Laurent CAULET** : « Je pense que le Maire sera plus précis que moi sur les aspects financiers car ce n'est pas tout à fait ma partie.

Il faudra faire appel à des intervenants extérieurs et il y aura effectivement des financements, des subventions.

Cela ne veut pas dire que l'on va déboucher sur une OPAH mais on espère que tous les éléments réunis permettront d'y parvenir ».

**Monsieur le Maire** : « Nous avons provisionné 40 000 euros et nous attendons une subvention de 50% de la Banque des Territoires comme pour l'ensemble des autres études et là, ce n'est pas conditionné par la carence de logements sociaux.

D'autres interventions ? ».

**Votes :**

**Adopté -> 28**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Olivier CROUZIER – Michel BAYARD – Claude ALIMINI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absent, non représenté -> 1**

Richard CAMUS

**Monsieur le Maire** : « La convention sera opérationnelle dès demain ».

**Clivy RIDE VALADY** (non utilisation du micro – peu audible) : « Cette convention ne concerne que Le Beausset ? »

**Monsieur le Maire** : « Tu prendras dorénavant le micro car tu rends service à la personne qui doit faire les comptes rendus, puisqu'elle aura tout sur une clé au lieu d'avoir un dictaphone qui saute un mot sur 2.

Cela ne concernera que le Beausset. Rien n'empêche d'autres communes de suivre cet exemple puisque Sanary avait, il y a quelques années, voulu instaurer un permis de louer et qui s'était cassé les dents puisqu'il n'y avait pas de compétence « Habitat » qui avait été activée.

Maintenant, sur notre modèle, chaque commune de l'agglo qui le souhaite, pourra activer la convention. Il suffira qu'il y ait un double vote à l'agglo et à la commune ».

## **5. Contribution financière – Projet extension Enedis - Les Mésanges – Annexe – Rapporteur Laurent CAULET**

**Laurent CAULET** : « Juste pour ajouter sur le point précédent. On peut quand même espérer que l'agglo se saisisse du volet « Habitat » et que l'on n'ait plus besoin de procéder de cette façon. Pour les autres communes, je pense que ce sera plus simple.

Conformément à l'application de la loi SRU et à l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité, la contribution relative à l'extension du réseau public est à la charge de la Commune à hauteur de 60 % du montant total des travaux, et ENEDIS participe à hauteur de 40 %, dans le cadre du Permis de Construire n° PC 08301620T0029.

La contribution estimée de la Commune pour l'extension du réseau public d'électricité de 12 kVA est destinée à raccorder notamment l'immeuble « Les Mésanges », sis 32 rue Portalis, (12 logements sociaux), et s'élève à 3 107,13 € HT, toutes exigences n'ayant pu être raisonnablement prévue au moment de l'estimation dudit devis (cf. annexe).

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à autoriser la dépense, à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire, et prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune pour 2022.

Je précise que quel que soit l'opération, qu'elle soit publique ou privée, qu'elle concerne des logements sociaux ou des opérations privées, lorsqu'elle concerne des extensions de réseaux, c'est la règle qui s'applique ».

**Monsieur le Maire :** « Des remarques ? »

**Votes :**

**Adopté -> 28**

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Claude BLOIS - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS - Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU - Fabien BAUDINO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI - Julia NEGRONI - Olivier CROUZIER - Michel BAYARD - Claude ALIMI - Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO - Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absent, non représenté -> 1**

Richard CAMUS

## **6. Tarification des spectacles de la ville dans le cadre de la Régie Culturelle - Rapporteur Bruno VADON**

**Bruno VADON :** « On a parlé tout à l'heure de la médiathèque. Il y a aussi une dynamique de la Maison des Arts sur la programmation culturelle.

La Culture au Beausset se veut, sous l'impulsion de l'équipe municipale en place depuis 2020, un vecteur de lien social permettant de rapprocher les publics.

La volonté des élus se porte en priorité sur le principe de « Culture pour tous », proposant ainsi une offre culturelle large et diversifiée, ancrée sur le territoire et ouverte sur le Monde, et en proposant une réelle plus-value en matière d'éducation populaire.

Le Pôle Culture devra donc se doter d'une programmation annuelle et développer une interaction entre ses différents lieux d'expression. Je ne les cite pas, vous les connaissez.

Il se doit également de conforter la place essentielle de la culture dans la volonté d'améliorer le Bien-vivre au Beausset, de se donner les moyens d'améliorer encore l'offre culturelle et ce, auprès de tous les publics, s'appuyant, tant sur les moyens humains, pédagogiques, associatifs, patrimoniaux que techniques.

Pour ce faire, et pour la première fois, la Maison des Arts pourra présenter dès la rentrée prochaine, et on vous le présentera demain soir, une saison culturelle annuelle (2022-2023) via un livret regroupant l'ensemble des spectacles programmés et la majorité des actions portées par le Pôle Culture.

De la même manière et pour accompagner cette annualisation, la Ville se dote d'une billetterie électronique et numérique qui on espère sera mise en place très prochainement. Afin de valoriser la programmation dans son intégralité et de solidifier le lien entre la lecture publique portée par la Médiathèque, et le spectacle vivant, la Ville a donc souhaité proposer un tarif privilégié pour les abonnés de la Médiathèque ou de la salle de spectacle. Il est donc également nécessaire de créer un tarif supplémentaire hors abonnement, à compter du 29 septembre 2022.

Dans le tableau, vous avez les 4 catégories de tarifs.

TARIFS	EUROS	DESIGNATION
Tarif Plein	12,00€	Tout public hors abonnement
Tarif Réduit	10,00€	Abonnés de la Médiathèque ou Abonnés de la saison <sup>1</sup>
Tarif Réduit	7,00€	Moins de 16 ans, Demandeurs d'emploi, Etudiants
Tarif Exonération	0,00€	Moins de 12 ans, Mineurs non accompagnés et les invitations

10€ pour les abonnés de la médiathèque ou les abonnés de la saison.

Abonnés de la médiathèque (12 € par an) pour les Beaussétans de date à date et pour les abonnés de la saison, c'est en prenant 3 spectacles d'avance sur la programmation de l'année.

Les tarifs des places de concert au niveau national sont, en moyenne, de 20€ et de 25€ pour le théâtre. La Maison des Arts maintient donc une politique tarifaire avantageuse et incitative.

En créant cette nouvelle tarification, nous invitons les spectateurs et les lecteurs de la Maison des Arts à fidéliser leur venue.

A noter que nous augmentons le nombre de catégories de bénéficiaires avec les tarifs réduits et les exonérations.

Cette nouvelle grille de tarifs s'inscrit dans l'un des axes majeurs du projet culturel : ouvrir la Culture au plus grand nombre et recréer du lien entre les Beaussétans et la Maison des Arts ».

**Philippe MARCO** : « Je vois que vous continuez ce que nous avons commencé à mettre en place, cela ne peut que nous ravir. On est enchanté. Le bâtiment vit, c'est fait pour cela et c'est l'essentiel. Nous sommes très contents là-dessus.

Simplement pour demain soir, pour le livret culturel, est-ce qu'il sera disponible dès demain soir, le livret pour la saison ? ».

**Bruno VADON** : « Oui ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres remarques, d'autres questions ? ».

**Michel BAYARD** : « je trouve que c'est très bien. Il y a cependant 2, 3 petites questions que je me pose au niveau de l'action culturelle que j'ai connu pendant quelques années.

Les décisions prises, la programmation, qui la prend ?

Y a-t-il une participation de la population qui puisse lui donner un certain pouvoir?

On peut avoir quelques réponses sur qui prend les décisions de programmation et quels sont les réseaux concernés par la programmation ? ».

**Bruno VADON** : « Nous sommes là depuis 2 ans. Il y a eu un changement de l'équipe, au niveau de la Médiathèque, important puisque la Responsable du service et de la programmation sont parties l'année dernière. On était sur un acquis et une programmation qui était déjà en place pour l'an dernier.

Une nouvelle équipe est en place maintenant, depuis quelques mois à peine, et il a fallu organiser la programmation pour avoir un programme sur l'année. Il a fallu faire les choses avec les équipes en place, avec peu de temps pour élargir la consultation. Ceci dit, c'est un principe qui est intéressant à mettre en place et que l'on pourra développer dans les années à venir ».

**Michel BAYARD** : « La Maison des Jeunes, que devient-elle ? car on me pose la question dans la rue. La maison des jeunes, le théâtre que devient-il ?

Y a-t-il un endroit pour lui ? ».

**Bruno VADON** : « La MJC existe toujours. Elle est indépendante de la mairie et elle est autonome. Elle a ses propres programmations et activités. Je pense que M.ALIMI va

apporter quelques précisions. Elle a un programme très riche et diversifié. Après, il faut voir avec la MJC, ce n'est pas nous qui la dirigeons ».

**Claude ALIMI** : « Lorsque vous dites qu'elle est indépendante, pas tout à fait. Je rappelle que depuis de nombreuses années, il y a un partenariat avec la Mairie. D'ailleurs, chaque année nous demandons une subvention sauf l'année dernière, puisque nous n'en avons pas besoin. Cette subvention concerne les émoluments sonnants et trébuchants mais aussi des locaux. Pour revenir à nos demandes, je ne vais pas revenir sur le manque de locaux pour notre secrétariat et surtout pour nos animateurs, c'est le 1<sup>er</sup> point.

Je crois que c'est de longue date et qu'il y a en effet une possibilité.

Concernant le théâtre, c'est une action phare dans notre MJC. Le problème du théâtre est que depuis de nombreuses années, depuis 2 ans, je vous demande d'utiliser occasionnellement, pour des répétitions éventuelles en dehors des spectacles que vous programmez, mais utiliser la Maison des arts pour permettre à l'équipe qui est en place de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Je rappelle qu'actuellement ils travaillent dans une salle comme ici avec une table, un bureau. La réponse que vous m'aviez donnée M.VADON c'est qu'il ne fallait pas toucher aux appareils techniques car trop précieux.

On ne demande pas de toucher aux appareils techniques c'est le 1<sup>er</sup> point. Ensuite, vous parlez de partenariat. Nous avons aussi un partenariat avec Châteauvallon, que nous avons mis en place, qui est effectif cette année avec la possibilité d'amener des gens sur des spectacles de Châteauvallon. Vous ne pouvez pas dire que c'est indépendant. C'est une interaction entre la municipalité, la Maison des Jeunes et de la Culture et la volonté de chacun.

Nous, nous sommes en demande et vous, vous êtes en position d'offrir mais on attend. C'est le point essentiel ».

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie. Indépendant n'était sans doute pas le terme le plus approprié mais c'est autonomie et respect que nous avons pour les associations, ce qui ne veut, en aucun cas, dire désintérêt et j'espère que lorsque nous arriverons à réhabiliter des locaux, chaque association et notamment la Maison des Jeunes, pourra y trouver son compte.

Juste une précision. La salle dans laquelle la section théâtre répète est la salle Finidori ? ce n'est pas tout à fait une salle avec des tables et des chaises. Il y a une scène dedans mais j'entends et c'est tout à fait normal que chaque association ait envie de mettre ces adhérents et animateurs dans les meilleures conditions ».

**Clivy RIDE VALADY** : « Je voulais juste savoir comment vous vous articulez avec le passe- culture M.VADON notamment pour la tranche d'âge des 15-17 puisqu'ils ont droit au passe- culture régional et départemental.

Ce n'est pas une question piège ! »

**Bruno VADON** : « Le passe- culture. Nous l'avions prévu depuis l'an dernier et il est toujours en cours. Il n'est pas encore en place. On va voir comment on va l'articuler concrètement avec cette grille-là. Normalement, c'est accessible aux jeunes ».

**Clivy RIDE VALADY** (non utilisation du micro – inaudible – bruit de fond) : propos non retranscrits

**Monsieur le Maire** : « Ne t'étonnes pas si tes propos ne sont pas correctement transmis ».

**Clivy RIDE VALADY** : « M.VADON m'a entendu ».

**Monsieur le Maire** : « Oui mais ce n'est pas M.VADON qui fait le PV ».

**Laurence BOUSAHLA** : « J'aurai aimé savoir comment allait être distribué le livret culture ? Est-ce que toute la population l'aura ? Est-ce qu'il sera à disposition seulement dans certains endroits pour que la population entière ait connaissance de la programmation ?

Ensuite ma 2<sup>ème</sup> question, est-ce qu'il y aura régulièrement des films qui seront diffusés car la population est très demandeuse d'avoir une sorte de cinéma ».



**Bruno VADON** : « Le livret ne sera pas diffusé à tous les habitants. Il sera accessible à tous les points de communication de la mairie, dans tous les accueils. Il sera aussi sur le site et on en parlera sur les supports de communication mais ce sera essentiellement aux points d'accueil des bâtiments municipaux.

Pour le cinéma, il est vrai que c'est une volonté que l'on aurait tous, d'avoir un vrai ciné-club sauf que c'est assez compliqué à organiser. C'est lourd, ça a un certain coût. Aujourd'hui, nous avons un ciné-club qui est un peu particulier c'est-à-dire que l'on a des films qui sont projetés les mardis mais on ne peut pas annoncer à l'avance le nom du film. C'est une réglementation assez particulière. Ce serait peut-être une MJC qui serait la plus appropriée et avoir plus de souplesse pour organiser ce genre de chose ou des particuliers avec une association ».

**Monsieur le Maire** : « D'autres questions, remarques ? ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER – Richard CAMUS

## **7. Décision modificative n°2 – annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire**: « C'est une Décision Modificative n° 2 qui porte sur une somme de 11 000 €.

Je vais être amenée à vous parler des 2 points suivants pour vous expliquer en quoi consiste cette somme mais il y aura quand même 3 votes.

Un vote sur la Décision Modificative et ensuite un vote sur la décomposition de ces 11 000 €.

Il s'agit d'attribuer 10 000 € à l'Amicale de la Réserve Communale Sécurité Civile et section Feux de Forêts. Pourquoi ?

Lorsque nous avons installé le centre de vaccination, nous avons demandé à l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, de soutenir notre initiative.

Je ne commenterai pas la politique de l'ARS mais en plus des personnels communaux mis à disposition, il n'y avait pas que ceux du Beausset. On a été aidé par Bandol, par Signes. L'ARS nous a royalement octroyé 20 000 € pour une dépense nette de 65 000 € et sur ces 20 000 €, elle a précisé que 10 000 € revenait au système de secouristes qui a été assurée par la réserve civile.

Il est réglementaire de reverser cet argent à la réserve communale, à son amicale, qui je le sais, va en faire le meilleur usage pour s'équiper.

Enfin, les 1 000 € supplémentaires sont une aide aux associations d'Anciens Combattants qui doivent renouveler un drapeau qui coûte assez cher. C'est une aide que l'on souhaite leur apporter.

La DM consiste à prendre ces 11 000 € sur les dépenses imprévues et les affecter en fonctionnement ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE

VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

### **8. Subvention exceptionnelle Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « La délibération suivante est de m'autoriser sur ces 11 000 €, à consacrer 1 000 € à l'association des d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre selon les explications que j'ai données ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

### **9. Subvention exceptionnelle à l'Amicale de la Réserve Communale Sécurité Civile et section Feux de Forêt de la ville du Beausset - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « La dernière délibération est, sur les 20 055 € que nous a octroyé l'ARS, de reverser 10 000 € à l'Amicale de la Réserve Communale Sécurité Civile ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

### **10. Garantie d'emprunt CDC Habitat Social « les Hirondelles » - annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « Le point suivant concerne une garantie d'emprunt pour logements sociaux. Ce sont des programmes qui ont été engagés par la municipalité précédente et que je remercie.

Il s'agit de donner un cautionnement à CDC habitat social, c'est la branche « habitat social » de la Caisse des Dépôts pour « les Hirondelles ».

Vous avez le montant de l'emprunt avec le détail par catégories d'appartements.

L'emprunt s'élève à 2 236 224 € et on nous demande de cautionner la moitié. Sur les 16 logements, 12 seront attribués par la commune, 1 logement sur réservation du Département et 3 logements sur réservation de l'État.

Vous avez tous les documents. Je ne donne pas l'État de santé du bailleur social car il est adossé à la Caisse des Dépôts. On peut imaginer qu'il a les reins solides ».

**Michelle SALLES:** « Sans avoir l'État de santé du bailleur social, puisqu'en l'occurrence, il n'y a pas de risque, ce serait intéressant qu'à chaque fois que l'on vote pour une garantie d'emprunt, on nous donne le montant total de l'engagement que représente toutes ces garanties d'emprunt mises bout à bout ».

**Monsieur le Maire:** « Cela, on peut le faire. Elles sont de toute façon sur le budget mais on pourra le rappeler. Il est vrai que cela représente des sommes conséquentes ».

**Laurence BOUSAHLA:** « S'il y avait un problème avec l'emprunteur, est-ce que la municipalité est en capacité de payer les prêts à la place ? au niveau des budgets et autres ? ».

**Monsieur le Maire:** « Chère Madame, c'est le principe de la caution. Si l'État et la Caisse de Dépôts déposent le bilan, oui et vous le savez, c'est inscrit dans les annexes, nous devons nous substituer à « Habitat Social » de la Caisse de Dépôts sans discuter mais c'est la condition obligatoire pour avoir des constructions de logements sociaux qui a été engagée par le Maire précédent et que j'approuve dans cette démarche ».

**Laurence BOUSAHLA:** « A force d'additionner ces sommes-là, est-ce que l'on serait capable, s'il y avait un problème, car nous ne sommes pas à l'abri malgré tout ? »

**Monsieur le Maire:** « Si clairement, si tous les bailleurs sociaux, en même temps, faisaient défection et notamment l'État, je ne sais pas ce que la commune deviendrait. J'ai des doutes mais on étudiera le scénario catastrophe lorsqu'il se présentera, j'espère le plus tard possible ou pas du tout ! ».

**Gérard PERRIER:** « Simplement une information. Est-ce qu'il y a un montant maximum au total des garanties qu'une commune peut engranger ? en fonction de ses revenus ? est-ce qu'il y a une règle quelconque ou est-ce qu'il n'y a pas de limite sur les montants ».

**Monsieur le Maire:** « Je me tourne vers les spécialistes. Je suis incapable de répondre à cette question.

On me précise que les cautions que l'on donne aux bailleurs sociaux ne rentrent pas dans le ratio de sécurité. Il n'y a pas de limite ».

**Gérard PERRIER:** « Pour les bailleurs sociaux mais en dehors des sociaux, il y a probablement une limite ».

**Monsieur le Maire:** « Jusqu'à présent et à ma connaissance, on n'en donne pas et il faudra contrôler que je ne donne pas une information erronée, mais mes prédécesseurs n'ont pas donné de caution pour d'autres projets ».

**Gérard PERRIER:** « La maison de retraite, l'EHPAD ».

**Monsieur le Maire:** « Ah oui, la maison de retraite qui est adossée au département. D'ailleurs nous allons y revenir pour une raison de rédaction qui semble un peu curieuse mais nous allons quand même le faire ».

#### **Votes :**

#### **Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD – Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia

NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

### **11. Garantie d'emprunt CDC Habitat Social « les Mésanges » - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « Il s'agit du même bailleur social, du même cautionnement et il s'agit de l'immeuble « les mésanges ». L'emprunt est de 1 239 543 € et je demande l'autorisation que la commune cautionne 50% dans les mêmes conditions.

Sur les 2 notes de synthèses correspondantes, vous ne l'avez peut-être pas remarqué mais, il a été mis par erreur, VILOGIA qui est le bailleur social des Coquelicots, donc de l'opération précédente. Peut-être un malheureux copié/collé mais il s'agit bien d'Habitat Social, branche habitat social de la Caisse de Dépôts.

Je suppose que les questions ont été posées ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

### **12. Garantie d'emprunt – Maison de Retraite Manon des Sources – Compléter la Délibération n°2022.02.03.10 du Conseil Municipal du 03 février 2022 - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « Vous avez bien voulu voter au Conseil Municipal du 03 février 2022 un cautionnement pour l'EHPAD. Je vous rappelle que l'EHPAD est adossé au Département et la Caisse des Dépôts a trouvé à redire en expliquant que dans la délibération, nous n'avions pas indiqué que les annexes faisaient parties de la délibération. C'est assez curieux. Je vais vous demander de bien vouloir revoter la même délibération, la même caution, toujours pour l'EHPAD mais en précisant que les annexes font parties intégrales de la délibération.

Je suis Président de l'EHPAD et Mme CANDAU est administrateur. Je propose que Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe prenne la présidence de séance pour ce vote crucial».

**Votes :**

**Adopté -> 25**

Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO - Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Claude ALIMY – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER - Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

**Ne participent pas au vote -> 2**

Edouard FRIEDLER – Cathy CANDAU

**Danielle SERRES** : « On peut demander à M le Maire et à Mme CANDAU de rentrer ».

**13. Attribution cartes cadeaux – mention « Très Bien » au Baccalauréat, Brevet des Collèges et au Centre de Formation d'Apprentissage (CFA) - Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « C'est une coutume instaurée depuis quelques années par mes prédécesseurs et nous y adhérons complètement. Nous avons voulu honorer, ce qui ne se faisait pas avant, l'enseignement professionnel en rajoutant nos apprentis du CFA puisque l'on a la chance d'avoir un CFA performant. Pour les lycéens et les collégiens c'est mention « très bien » et comme il n'y a pas de mention de la même manière, nous demandons chaque année au Directeur du CFA de nous indiquer les apprentis qu'il estime les plus méritants.

La commune souhaite les honorer à hauteur de :

- 80 € pour le Baccalauréat mention « Très bien »
- 80 € pour les Apprentis « les plus méritants »
- 50 € pour le Brevet des Collèges avec mention « Très bien »

Pour mémoire, cette mesure a coûté 3 070 € à la commune en 2021, pour les récompenses session 2021 :

- lycéens (13 carnets à 80 €) = 1 040 €
- Apprentis (6 carnets à 80 €) = 480 €
- brevets (31 carnets à 50 €) = 1 550 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette attribution pour les lauréats 2022 et suivants.

Est-ce qu'il y a des questions ? ».

**Laurence BOUSAHLA** : « J'ai vu passer des annonces qui demandaient aux lauréats de se faire connaître auprès de la mairie. Que se passera-t-il pour ceux qui ne se sont pas fait connaître ? ceux qui n'ont pas vu l'annonce ?

De notre temps, on contactait l'académie qui nous donnait les listes en fait. Après nous devons faire un tri, il y avait un travail qui devait être fait mais néanmoins, nous avons tout le monde ».

**Monsieur le Maire:** « Nous avons contacté l'Académie qui ne transmet plus les listes ».

**Danielle SERRES:** « L'Académie ne transmet que les personnes qui ont autorisées la divulgation du nom. Ce sont les règles liées au RGPD. Du coup, nous n'avons plus les listes complètes ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Vous en avez quand même une grande partie ? ».

**Danielle SERRES:** « Oui. On essaie de ne pas gêner les gens qui ne sont pas sur ces listes ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Après, il y a les lycéens et lorsqu'ils partent dans les universités, qu'ils partent ailleurs, l'annonce pour la voir, c'est beaucoup plus compliqué ».

**Monsieur le Maire:** « C'est pour compléter les listes incomplètes. D'autres remarques ? ».

**Votes :**

**Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNING – Marc RAMUS – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Marie VIDAL-MICHEL – Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD – Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO – Michelle SALLES – Gérard PERRIER – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia

NEGRONI - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

**Absents, non représentés -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

#### **14. Eclairage public – modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public – Rapporteur Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire:** « Le point supplémentaire concerne la diminution de l'éclairage public. Selon l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Dans l'alinéa n°1, il est indiqué « Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées ». Vous avez bien compris, qu'il s'agissait de l'éclairage.

Dans le contexte actuel, la volonté de la Municipalité est de mettre en place une politique environnementale permettant à la commune d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Le choix de la coupure totale ou partielle des installations d'éclairage public reste de la compétence exclusive de la commune et fera l'objet d'un arrêté.

Ce qui est proposé, puisque c'est quelque chose de nouveau, et nous devons tenir compte du côté psychologique de l'affaire. Il est vrai que nous avons l'habitude d'associer la lumière la nuit à la sécurité. Ce qui n'est pas du tout corrélé mais on n'y peut rien. C'est une habitude, un réflexe. C'est pourquoi nous proposons à titre expérimental, de couper les lumières extérieures de 1h00 à 5h00 du matin. Nous estimons que 99% de la population, surtout l'hiver, ne sera pas dehors entre 1h00 à 5h00 du matin. Nous proposons de laisser les éclairages sur les départementales, que ce soit la D559B, la RDN8 ou la D26 en direction du Brûlat et nous souhaitons recueillir les avis des Beaussétans et bien qu'il s'agisse d'un simple arrêté à prendre, nous avons souhaité qu'il y ait une délibération afin que vous puissiez vous exprimer.

Initialement, nous avons souhaité engager cette opération dès le 1<sup>er</sup> octobre. Il se trouve que nos armoires, c'est une commande que nous avons fait auprès du SYMIELEC, le syndicat qui gère notre électricité, ne seront « intelligentes » que vers la fin novembre et en attendant qu'elles soient « intelligentes » c'est-à-dire qu'elles puissent être commandées, il faut qu'il y ait une intervention du SYMIELEC sur chacune des armoires, ce qui fait que notre volonté de mettre ce système en place dès le 01/10 sera reculé de quelques jours et selon toute vraisemblance devrait pouvoir mis en œuvre autour du 07/10. A la fin novembre, nous aurons des armoires « intelligentes » qui nous permettront de programmer de manière beaucoup plus finement ces éclairages et notamment de détecter les points lumineux qui sont en panne.

Ce qui est assez cocasse, c'est que le jour où nous avons alerté la presse que nous allions faire des économies, la rue Portalis était allumée en plein jour car il fallait bien déterminer les lampes qui étaient en panne.

Les armoires « intelligentes » vont nous permettre d'être plus intelligents !

Des questions ? ».

**Gérard PERRIER :** « Ma question est la suivante. Pour saluer cette initiative qui ne peut aller que dans le bon sens et ensuite pourquoi avoir choisi cette coupure sur une période aussi courte entre 1h00 et 5h00 du matin ? La plupart des communes, lorsque l'on regarde ce qui se fait ailleurs coupe en général vers 22h00, 23h00 mais rarement au-delà de minuit et jusqu'à 5h00 voire 6h00 du matin. D'autre part, comme c'est une expérimentation, il doit être beaucoup plus facile de réduire la durée de coupure s'il y a lieu, plutôt que de l'augmenter ».

**Monsieur le Maire:** « La réponse est qu'il s'agit d'une expérimentation. Les premiers retours que nous avons sont positifs comme le vôtre et rien n'empêchera d'élargir cette plage et de la moduler selon les saisons. Si nous sommes plus rarement, en semaine, à minuit dehors, on y est plus souvent l'été ».

**Gérard PERRIER :** « C'était juste un complément d'information. Est-ce qu'il sera possible, lorsque les armoires seront « intelligentes » et que l'on sera équipé de « leds » je suppose, d'avoir un système modulable, c'est-à-dire avec non forcément une coupure totale partout et avec des zones éclairées à 10 - 15% suivant les périodes ».

**Monsieur le Maire:** « Je l'espère. On travaille avec le SYMIELEC et on a une piste, il existe, sur des villes de notre taille, des applications « j'éclaire ma rue ». Avec son smartphone, sur les expériences vues et ce n'est pas de gros investissements, c'est amorti très rapidement. On va travailler à toutes ces alternatives avec le SYMIELEC ».

**Philippe MARCO :** « Je vais donner l'avis d'un Beaussétan. Je tiens à saluer aussi l'initiative. J'avais 2 questions. Par rapport aux bâtiments municipaux, est-ce qu'il faut les laisser éclairer ou pas ? Je crois que le Préfet avait dit quelque chose là-dessus ? Est-ce que vous envisagez de faire quelque chose aussi pour l'eau ? Visiblement, l'EDF est une bonne initiative. Nous, à l'époque, on avait modifié les 2 carrefours et on avait réussi à économiser 30 000 litres sur l'année, ce qui n'est pas rien. Est-ce que vous avez aussi une idée comme ça ».

**Monsieur le Maire :** « Ce sont aussi des pistes que nous suivons pour les bâtiments publics. Je n'ai pas d'information particulière. Nous comptons, effectivement, couper sur les bâtiments publics ».

**Claude ALIMMI :** « Je vais donner l'avis d'un Beaussétan aussi. Dans l'esprit, c'est tout à fait louable, c'est très bien. Je rejoins un petit peu ce qui a été dit sur les horaires, que je trouve trop restrictives et je pense qu'il va falloir rapidement adapter des horaires beaucoup plus étendus. Ma question est plus précise sur la sécurité. On a beaucoup parlé d'un article, de la sécurité des personnes, des balcons et de tout ce qui pourrait être dangereux pour le déplacement des personnes, si j'ai bien compris. Concernant la sécurité par la mairie, est-ce que vous avez prévu des rondes de la Police Municipale car il y a quand même une insécurité, on le sait tous, qui va être créée de fait. Est-ce que vous avez prévu cela ? Et enfin, une dernière question. Est-ce que vous avez prévu à long terme, puisque l'on parlait de vision à long terme, sur cet éclairage, des possibilités d'énergies alternatives comme par exemple des panneaux solaires. Vous avez un beau terrain du côté de la Reppe qui pourrait servir d'installation des panneaux solaires. Je vous soumetts les idées ».

**Monsieur le Maire :** « C'est tout à fait intéressant. Si le sujet n'était pas sérieux, on pourrait sourire. Avant votre brillante idée de faire des panneaux solaires, qu'elle était votre question ?

Je ne sais pas si vous ignorez l'État de notre Police Municipale et l'État des finances de la commune. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, il y avait 2 agents opérationnels. Depuis, nous avons recruté. Il se trouve que nous sommes confrontés au même problème que la municipalité précédente. Il y a un déficit de policiers municipaux général, au moins dans le sud de la France et lorsque nous sommes arrivés, un policier municipal qui avait été recruté par l'équipe précédente et formé, est parti à Tourves.

Là, nous avons un policier municipal que nous avons formé et armé qui s'en va. Les choses vont s'améliorer car devant cet État de fait, il y a une réglementation qui est sortie et lorsque nous allons former un nouveau policier municipal, il devra rester au moins 36 mois dans la commune ; ça c'est une bonne chose. Nous avons 2 policiers municipaux qui ont eu des accidents de trajet dont 1 grave et qui sont en arrêt. Les policiers municipaux, M. ALIMMI, doivent 35 heures/semaine, vous ne l'ignorez pas.

Je vois que vous êtes d'humeur guillerette. Lorsque vous me demandez des rondes de policiers municipaux la nuit, je dis « ce n'est pas sérieux ».

La nuit, ce sont les gendarmes qui assurent la sécurité. Nous essayons de couvrir, au maximum, avec nos forces, les principales missions de la Police mais des rondes la nuit, non ».

**Claude ALIMI** : « Je trouve que votre réponse est un peu légère quand même. A une époque, il y avait aussi des rondes policières de la police municipale la nuit. Je comprends ce que vous dites. Nous sommes en déficit de policiers municipaux certes mais votre réponse est vraiment très légère. La gendarmerie fait son travail et la Police Municipale doit faire le sien aussi, c'est une proposition et je pense qu'il faut y réfléchir à plus ou moins long terme.

Votre réflexion « d'humeur guillerette », je trouve cela un peu déplacé. On peut très bien être dans une ambiance conviviale et parler de choses sérieuses, merci ».

**Monsieur le Maire** : « Oui. D'humeur conviviale mais vous avez parlé de choses sérieuses. Ce que je veux préciser. Oui, il y a et notamment l'été pour les manifestations, la Police Municipale qui est présente. Mais là, je reprends ce que vous me dites. On parle d'éteindre la lumière entre 1h00 et 5h00 du matin et vous me demandez des rondes de policiers municipaux. Je réponds « Dans ces conditions, ce n'est pas possible ».

**Philippe MARCO** : « Je ne vais pas parler de rondes ni de policiers municipaux mais vous avez dû vous poser la question. Est-ce que les caméras qui sont sur place ne sont pas obsolètes la nuit sans éclairage. C'est juste ma question ».

**Monsieur le Maire** : « Je doute fort que ce soit des caméras infra-rouges. Donc lorsque c'est éteint, elles ne pourront pas filmer ».

**Hervé THEBAULT** : « En fait, c'est un système qui a été mis en place dans de nombreuses communes du Parc Naturel Régional puisque le PNR demande à ce que les communes diminuent la pollution lumineuse la nuit. Il y a eu des présentations faites, dans le PNR, de plusieurs communes qui ont mis cela en place. Je pense en particulier à la ville d'Auriol, qui a à peu près la taille du Beausset et sur laquelle il n'y a pas de raison à ce qu'il y ait plus de problèmes ou moins de problèmes d'insécurité qu'au Beausset. Les délégués d'Auriol qui ont mis cela en place ont expliqué, après une concertation qui a duré quelques temps avec les différents quartiers de la ville, pour expliquer. Ils ont fait une enquête de sécurité, c'est ce qu'ils appellent « passer de l'insécurité au sentiment d'insécurité » et leur constat est qu'il n'y a pas plus d'insécurité et même concernant l'éclairage des boulevards urbains, l'accidentologie diminue lorsque l'on éteint les boulevards urbains car on voit moins bien, on ralentit et l'accidentologie dans toutes les études montrent qu'elle diminue. Il est vrai qu'il peut y avoir un sentiment de surprise lorsque les rues de la ville sont éteintes mais en réalité, l'insécurité enregistrée par les plaintes, les agressions etc n'augmentent pas voire diminuent ».

**Clivy RIDE VALADY** : « Dans un 1<sup>er</sup> temps, je pense que le CLSPD pourra répondre à cela. Ça n'engage que moi.

Deuxièmement, je n'ai pas compris la temporalité de l'expérimentation et plutôt que d'arrêter les lumières, vous imaginez bien tous les troubles que cela apporte, vous auriez pu imaginer des capteurs, qui se mettent en place au fur et à mesure, où de lumières qui vont s'intensifier aux passages des piétons et des voitures. C'est ce qui se passe dans d'autres communes ».

**Monsieur le Maire** : « Ce sont des pistes intéressantes qui seront étudiées. Ce qui me semblait important et d'abord pour des raisons économiques, il faut savoir que la commune n'a pas de bouclier énergétique comme les particuliers et que dans nos prévisions, la note d'électricité de la commune va passer de 210 000 € à 322 000 €. Ceci est la 1<sup>ère</sup> chose.

La 2<sup>ème</sup> chose : nous devons aussi, et même si nous en avons les moyens, manifester notre solidarité avec la population, à qui on demande de faire des efforts, d'avoir 19°C chez eux. Je pense qu'il y a tout cet ensemble d'éléments ».

**Fabien BAUDINO** : « Nous travaillons avec le SYMIELEC pour chercher des solutions avec des détecteurs de mouvements dans les rues ou il y a cette application avec le smartphone où on peut allumer directement.

Pour compléter avec le SYMIELEC, sur les 66 communes qui sont adhérentes, 54 ont fait la même demande que nous, ce qui explique les délais ».



## **Elus : Intervention inaudible car micro non utilisé**

**Monsieur le Maire :** « Le délai d'expérimentation n'est pas fixé. On attend des retours mais on tiendra compte des retours pour rapidement modifier et il semblerait, d'après ce qui ressort ce soir, que l'on irait plutôt vers une extension des plages plutôt que vers une diminution.

Je vous présenterai un 1<sup>er</sup> bilan au prochain Conseil Municipal.

Je vais vous demander de bien vouloir voter cette délibération qui appuiera l'arrêté que je vais prendre dès demain matin ».

### **Votes :**

#### **Adopté -> 27**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON  
- Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Sandrine HORNUNG - Marc RAMUS – Alain LEMOINE  
- Cathy CANDAU – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO - Marie VIDAL-MICHEL - Raphael FIORUCCI – Julia NEGRONI – Michel BAYARD - Michelle SALLES - Gérard PERRIER - Claude ALIMI – Clivy RIDE VALADY - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Arnaud DOT représenté par Fabien BAUDINO – Rachida AMAR représentée par Claude BLOIS – Alexandra LOTHMANN représenté par Julia NEGRONI – Denis WILLAERT représenté par Gérard PERRIER

#### **Absent, non représenté -> 2**

Olivier CROUZIER - Richard CAMUS

**Monsieur le Maire :** « Le Conseil Municipal touche à sa fin. Nous allons passer à l'exercice des questions diverses.

D'abord, « Pour les Beaussétans ».

Je les ai pris par ordre d'arrivée, il n'y a pas plus ou moins d'amour pour telle ou telle liste !

« Pour les Beaussétans » demande :

« *Crise énergétique :*

*Compte tenu de la hausse en cours des énergies , un plan de sobriété énergétique municipal a-t-il été prévu pour cet hiver ?*

*Si oui, merci de nous le détailler concernant le chauffage des locaux, l'éclairage public , le carburant des véhicules, les illuminations etc ».*

Nous avons quelques éléments mais nous sommes preneurs de suggestions pour aller vers plus de sobriété. Lorsque l'on parle des illuminations, je souhaite que ce soit de la sobriété heureuse c'est-à-dire que nous ayons quand même des illuminations à Noël même si on les allume quelques jours plus tard.

La réduction de l'éclairage nocturne constitue un des aspects de l'action que nous comptons mener. Nous allons inciter les commerces à s'associer à ces économies et notamment les grands enseignes qui consomment davantage. Bien évidemment, il s'agit d'une incitation, cela va de soi.

Les locaux communaux respecteront les préconisations de l'Etat notamment en ce qui concerne le chauffage, la veille des appareils, des ordinateurs etc.

Une campagne sera menée, à cet effet, auprès des personnels, une autre auprès des écoles. Nous relancerons une campagne auprès des associations, notamment les gros consommateurs. J'avais déjà écrit au foot, que j'ai revu après, et qui m'ont certifié faire attention. L'association des amis du Beausset-vieux, que je salue ici, a immédiatement pris les devants, en réduisant ses plages d'éclairage.

Nous poursuivons, car j'espère que l'on pourra en faire sur les reliquats de cette année, la mise en LED des éclairages publics qui diminuera la consommation et qui, peut-être, je l'espère, avec l'intelligence de armoires, moduler les intensités.

La 2<sup>ème</sup> question concerne « *Un terrain agricole a été acquis par la commune ancien chemin de Marseille à Toulon, pourrait on connaître le devenir de ce terrain ?*

**Bruno VADON :** « Lorsque l'on a acquis ce terrain, dès notre arrivée, car il y avait une opportunité intéressante, on l'avait fait dans l'optique d'y faire faire du maraîchage et qu'une partie de ce maraîchage puisse approvisionner une partie des cantines du Beausset. Il se trouve qu'au moment où nous avons fait cette acquisition et que nous avons élaboré l'idée de ce projet, que l'on a fait un appel à candidature, nous avons déjà sur les

communes environnantes 2 à 3 maraîchers à qui nous en avons parlé et avec qui cela pouvait renforcer leurs activités. Malheureusement, sur les 3 maraîchers, 2 ont arrêté leur activité et le 3<sup>ème</sup> n'est pas encore complètement convaincu pour l'instant. On continue à faire appel à candidature et à étudier les propositions qui nous arrivent. Le projet reste sur les rails. La difficulté est d'arriver à trouver le maraîcher, le producteur ou l'agriculteur qui pourrait intégrer ces parcelles dans un projet plus global ».

**Michelle SALLES** : « En attendant, je vais peut-être dire une énormité mais nous ne pourrions pas faire une ferme solaire par exemple et après dessous, mettre le maraîchage ? Tant qu'à faire, puisque c'est dans l'air du temps ! ».

**Monsieur le Maire** : « Tu es sérieuse ?

Si tu trouves un prestataire qui veut installer des panneaux solaires sur 6 000 m<sup>2</sup> et dans 1 an ou 2, si on trouve un maraîcher, qui les retirera ».

**Michelle SALLES** : « micro non utilisé – propos inaudibles (...) il y a beaucoup de fermes qui font du maraîchage et qui ont gardé des panneaux solaires dessus ».

**Bruno VADON** : « Juste à préciser que ce genre de montage est remis en cause par une grosse partie de la profession agricole car ce sont des investisseurs et le montage qu'ils font, sont rarement à l'avantage du producteur sauf lorsque c'est sur des hangars ou des bâtiments. Commençons par couvrir les toitures et les hangars et tous les bâtiments qui sont proches des zones de consommation avant de mettre en péril des travaux agricoles sur des terrains fertiles ».

**Gérard PERRIER** : « Juste un complément dans les actions d'économie d'énergie. Il n'a pas été mentionné l'équipement des bâtiments publics avec les panneaux solaires. J'ai en tête le hangar des services techniques qui présente une toiture bien exposée et qui pourrait recevoir des panneaux solaires de façon significative ».

**Hervé THEBAULT** : « On a eu, grâce au PNR, une étude complète du potentiel photovoltaïque sur l'ensemble de la commune. C'est une étude financée par le PNR. Le PNR a recensé toutes les toitures et nous leur fournissons maintenant les éléments techniques concernant chaque bâtiment, la résistance des toitures, le type de toiture et ensuite le bureau d'études sélectionnera un certain nombre de bâtiments sur lequel il va étudier la possibilité réelle d'installer des panneaux photovoltaïques et nous donner une idée de l'investissement et ce que cela peut représenter comme production d'énergie renouvelable. Ensuite le SYMIELEC est entrain de créer une Société d'Economie Mixte, plutôt que de faire appel à un tiers investisseur qui seraient des entreprises filiales des grands groupes privés, qui se chargera du financement de ces installations, sachant que l'option la plus probable est l'autoconsommation avec revente du surplus. Pour l'instant, nous en sommes à la phase avancée de cette étude et on va étudier bâtiment par bâtiment ce qu'il est possible de faire. Il y a des bâtiments sur lesquels ce n'est pas souhaitable pour des raisons d'esthétique ou des raisons patrimoniales et d'autres sur lesquels cela ne pose aucun problème. Il faut étudier dans le détail les potentialités et ce que cela implique. Les techniques ont beaucoup évolué. On n'encastre plus les panneaux photovoltaïques dans les toitures, ils sont par-dessus et en plus, ils sont suffisamment performants pour qu'on puisse les installer non seulement sur les faces « sud » mais aussi sur les faces « nord ». Ça produit moins mais ça produit quand même ».

**Monsieur le Maire** : « On se recentre sur les questions.

Dernière question « Pour les Beaussétans », « Monsieur Franck GILETTI est devenu le nouveau député de notre circonscription en Juin dernier. Avez-vous pu le rencontrer depuis pour lui présenter notre commune et ses problématiques ? ».

La 1<sup>ère</sup> réponse est non et quand cela se fera-t-il ? Lundi.

Il viendra avec un de ses attachés parlementaires.

Avant de passer aux questions suivantes du Beausset en Marche, on me signale que vous devez Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, avant de partir, signer les documents budgétaires de la DM. Merci de rester quelques minutes et on aura l'occasion d'échanger autour d'un verre.

Question du Beausset en Marche concerne la tarification de la restauration scolaire ».

### **Question du Beausset en Marche :**

#### **1- Tarification de la restauration scolaire**

*Lors du dernier conseil municipal du 30 aout, la nouvelle grille pour déterminer au plus juste le prix à payer par chaque enfant à partir de la rentrée 2022-23 a été votée.*

*Afin de projeter plus finement les recettes prévisibles, de coller plus justement au revenu des familles, la nouvelle proposition de tarifs a été également proposée et acceptée par le représentant des parents d'élèves*

*Vous avez précisé que de juin à aout les retours de la part des familles sur les quotients familiaux n'étaient que de l'ordre de 60%.*

*Avez-vous reçu davantage de retours ? Voire 100% de retours ?*

*Qu'envisagez-vous en cas de non-retour des renseignements par les familles ?*

*Quel prix de restauration payent elles ?*

*Qu'envisagez-vous pour la rentrée 2023 et chaque rentrée suivante en termes de procédure pour recueillir systématiquement les quotients familiaux de chaque famille ?*

*Le dossier d'inscription à la restauration scolaire restera-t-il en instance dans l'attente de la réception du quotient ?*

#### **Ludivine CORTY :**

Vous nous demandiez si nous avons eu tous les retours des coefficients, actuellement non. Nous sommes à 86% de retours. Il reste 14%. Certains parce qu'ils n'ouvrent pas leur mail, nous les relançons par téléphone. D'autres ne donneront jamais leur coefficient car ils savent qu'ils paieront le tarif maximum et ils ne veulent pas que l'on ait accès à leur revenu ce qui est leur droit le plus total. Nous avons ces 14% d'incertitude.

«Qu'envisagez-vous en cas de non-retour des renseignements », je vous ai répondu, c'est le tarif maximum qui sera appliqué pour les familles qui ne répondront pas.

« Qu'envisagez-vous pour la rentrée 2023 et chaque rentrée suivante en termes de procédure pour recueillir systématiquement les quotients familiaux de chaque famille ? ».

En fonction de ce qui a été décidé lors du dernier Conseil Municipal et sur une demande de Mme SALLES, il a été inscrit dans le règlement financier de la restauration scolaire que les quotients seront systématiquement demandés en fin d'année. Le quotient valable cette année ne sera plus valable l'année prochaine. Il faudra que le quotient soit renouvelé ».

**Claude ALIMI :** « Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens, par le biais d'un logiciel, d'avoir un accès direct sur les quotients familiaux par la CAF ou autre. C'est une question ».

**Ludivine CORTY :** « Nous n'avons pas le droit.

Vous demandiez si le dossier d'inscription serait en instance en attendant la réception du quotient, absolument pas. Les parents savent en connaissance de cause et ils s'attendent à payer 5.50 €. Il est hors de question de pénaliser les enfants. Ils mangeront à la cantine quoi qu'il arrive».

**Monsieur le Maire :** « Il y a quand même un respect de la vie privée et quelqu'un qui ne veut pas, en connaissance de cause, transmettre ses revenus, il en a le droit et il paiera 5.50€.

La question suivante, toujours du Beausset en Marche concerne l'espace Mistral ».

**Laurent CAULET :** « je vais lire la question de M.ALIMI, sinon il va me demander de la lire :

*« Je reviens sur l'espace Mistral évoqué lors du conseil municipal de juillet*

- *Quand pourrons nous avoir connaissance du rapport définitif, sachant que vous annoncez qu'il avait été demandé des études techniques complémentaires pouvant modifier les 1eres conclusions,*
- *Sur le foyer vous prévoyiez une livraison en septembre/octobre : est-ce toujours d'actualité ?*
- *Pour la distribution des espaces, vous nous dites que cela dépend d'une réflexion sur la salle Bastid, présentant des inconvénients majeurs comme la hauteur sous plafond, la sonorisation et le nombre de piliers*
- *Des solutions techniques ont-elles été trouvées ?*
- *Avez-vous un retour sur l'étude faite ?*

- Une nouvelle étude de structures avec des tests destructifs a été demandée qui pourrait permettre de déterminer les ferrallages, dimensions et positions pour les poutres et les planchers,
- Avez-vous un retour ?
- Avez-vous un calendrier prévisionnel suite à ces études ? »

Vous remontez au Conseil Municipal de juillet mais nous en avons reparlé depuis. Lors du Conseil Municipal du 30 août, j'ai répondu à une question diverse du groupe "Pour les Beaussetans". Vous pouvez vous référer au PV que nous venons de valider en début de séance.

Alors je me cite et je compléterai :

« Les études sont en cours. L'immeuble est considéré, par les ingénieurs qui l'ont étudié, sain dans sa totalité mais les planchers devront être refaits car ils n'ont pas été conçus pour les utilisations que nous envisageons. Techniquement, ils supportent une charge de 150 kilos au m<sup>2</sup> ce qui correspond à la maison de retraite ou à de l'habitat alors que pour une utilisation pour le public, on a besoin d'une charge de 400 kilos par m<sup>2</sup>, ce que personne n'avait jamais dit et envisagé auparavant puisque les études n'avaient pas été faites.

Ceci est le résultat des tests destructifs que vous évoquez et je vais vous lire la conclusion des analyses après sondages destructifs :

« Après sondage des planchers de 1964, la partie la plus récente de l'espace mistral, poutrelle-hourdis anciens constitués d'acier ronds doux, le calcul de la charge admissible est d'à peine 150kg/m<sup>2</sup> ce qui est très insuffisant » et là, je m'étais trompé l'autre jour. En fait, il faut 400kg/m<sup>2</sup> pour l'utilisation future que nous envisageons.

J'ai rajouté lors du Conseil Municipal du 30 août :

« Le fait de refaire complètement les planchers, avec une méthode spécifique, permet la suppression des poteaux et l'augmentation de la hauteur sous plafond de la salle Bastid, ce qui est particulièrement bienvenu. On fera une salle sans poteaux, avec une hauteur sous plafond suffisante qui permettra de l'insonorisation et une utilisation pour de nombreuses activités. »

Je vous lis le rapport du bureau d'étude. »

**Claude ALIMI** : « Là c'était fin août, là nous sommes fin septembre ».

**Laurent CAULET** : « Fin août, je m'appuyais sur le même rapport ».

**Claude ALIMI** : « Entre fin août et fin septembre, il n'y a rien de nouveau ? »

**Monsieur le Maire** : « J'ai annoncé, si vous avez écouté le préambule, que l'on aurait l'étude le 11 octobre ».

**Laurent CAULET** : « Dans l'étude, puisque cela justifie ce que je disais le 30 août « Il est proposé de prévoir la mise en œuvre de dalles alvéolaires en plancher haut en RDC et R+1 au-dessus de la salle Multi accueil qui est la salle Bastid. Cette option technique permet de franchir la portée de façade à façade sans aucune poutre ; ce qui permet de supprimer toutes les poutres et profilés existants dont les piliers.

Hauteur utile obtenue avec l'utilisation du vide sanitaire environ 3.20m.»

La salle Bastid deviendra donc une salle modulable ne présentant plus aucun inconvénient de ceux que nous lui connaissons aujourd'hui.

La rénovation de l'aile la plus récente de l'espace Mistral est notre priorité dans le cadre de Petites Villes de Demain. Nous irons aussi vite que possible. Un prochain point est prévu mi-octobre comme l'a annoncé le Maire.

Pour le foyer, puisque vous me posez une question spécifique au Foyer. Les travaux intérieurs (peintures, plafond, toilettes) sont quasiment terminés. La rampe d'accès pour PMR va être réalisée dans les prochains jours. Nous attendons la livraison des menuiseries d'ici fin octobre. Ce retard est indépendant de notre volonté. Nous espérons donc une ouverture en novembre. Il y aura effectivement un petit décalage par rapport à ce qui était annoncé.

**Claude ALIMI** : « Je vous remercie. Vous voyez que ce n'était pas si compliqué ».

**Monsieur le Maire :** « La dernière vague de questions concernant l'Élan Beaussétan.

*N°1 terrain Saint François – la Reppe*

*« Puisque vous avez refusé que je m'exprime lors des questions diverses du dernier conseil, je reviens sur le terrain Saint François/La Reppe.*

**1<sup>ère</sup> Question** : *Dans un commentaire émanant de la pétition contre cette aire de grand passage, nous pouvons lire :*

*« Nous tenons à vous relayer l'information que le domaine de Cabaudran a fait une proposition de préemption safer (faisant suite à la notification d'achat d'avril) pour l'achat du terrain avec deux autres domaines pour une plantation en vigne sur les deux ans (Bien entendu cela fait suite à l'article de janvier ou le maire explique que les agriculteurs ne sont pas intéressés). Nous n'avons pas eu de réponse suite à notre demande et la mairie a quand même obtenu le terrain alors que nous avons un projet agricole sur l'ensemble des 4ha50. »*

*Est-il normal que la Safer n'est pas mis son véto sur cette vente afin de privilégier des agriculteurs sur un terrain agricole ? Ce qui paraît logique !*

*Pour un Maire se disant du côté des agriculteurs, pourquoi ne pas avoir encouragé ce projet plutôt que d'acquiescer ce terrain contre l'avis de la population ? »*

Tout d'abord, il est exact que le domaine Cabaudran était intéressé par ce terrain. Le propriétaire est intervenu dans une de nos assemblées publiques.

La SAFER n'a pas donné suite à la demande des agriculteurs.

Comme vous le savez, la Commune n'a aucun moyen d'intervenir et ne souhaite pas le faire. Je vous encourage à interroger la SAFER.

Je vous laisse me faire un procès d'intention sur mes supposés rapports à l'agriculture.

Nous nous retrouverons, à un moment, pour parler d'une initiative qu'aucun de mes prédécesseurs n'avait envisagée : une ZAP c'est-à-dire une Zone Agricole Protégée.

**2<sup>ème</sup> Question** : *« Vous évoquez à chaque fois que vous voulez donner à ce terrain une vocation multiple : une « aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage » d'une part et un « terrain deS grandes manifestations » d'autre part.*

*Vous insistez sur le fait que c'est à la CASSB de prendre en charge l'aménagement de ce terrain, mais en même temps vous voulez y faire vos manifestations, pourquoi la CASSB devrait-elle prendre en charge l'aménagement de ce terrain qui vous appartient et sur lequel vous voulez faire ce que vous voulez quand vous voulez ? Et pourquoi, la CASSB vous aiderait-elle alors que vous n'avez de cesse de la dénigrer à chaque Conseil Municipal ? De plus, concernant vos grandes manifestations, comment allez-vous les programmer sachant que les gens du voyage ne préviennent jamais de leurs arrivées, qu'elles se situent de mai à septembre, soit pendant la période estivale, période propice pour l'organisation de manifestations ? »*

Oui l'agglo prendra en charge l'aménagement de l'aire parce que c'est réglementaire. Il n'y a aucune discussion là-dessus.

Les affirmations non étayées semblent être votre marque de fabrique. Merci de m'indiquer au passage où j'aurais dénigré l'Agglo. Vous avez les PV, je vous laisse le temps, vous pouvez chercher.

Généralement, les gens du voyage préviennent de leur passage, qui sont essentiellement concentrés sur quelques semaines l'été.

Pour cette année, ils se sont présentés les 2, 3 et 26 juillet. Ils n'avaient pas prévenu pour les 2 et 3 juillet mais l'avait fait pour le 26 juillet.

J'en profite pour tirer un bilan de cette saison.

Grâce à notre action mais surtout au projet de terrain car nous n'avons pas de vertus spéciales de négociations, nous avons pu éviter l'installation sur un champ de foin le 2 juillet et sur un terrain de luzerne le 3 juillet. Je peux dire que nous avons été chaleureusement remerciés par les propriétaires.

Nos installations sportives ont été préservées, contrairement à nos malheureux voisins de La Seyne (je vous invite à regarder le Var Matin du 20 septembre) où le stade Léry est indisponible pour plusieurs mois pour les sportifs et les scolaires et les travaux nécessaires à sa réfection s'élève à 90 000 €.

Enfin le collectif dont vous évoquez une pétition m'a adressé plusieurs courriers. Je leur ai proposé un RV à 3 reprises, sans succès.

La question suivante concerne les cantines. On va se retrouver, en partie, avec les questions du Beausset en Marche ».

Question de l'Elan Beaussétan :

« *Cantines :*

*Questions : Suite à la forte augmentation des tarifs de la restauration scolaire votée par votre majorité lors du dernier conseil, nous aimerions savoir combien d'élèves sont inscrits à la cantine ?*

*Le sont-ils tous les jours ou moins ?*

*Combien de famille ont vu leur facture augmenter ?*

*La ½ gratuité accordée aux plus démunis s'appliquent-elle aux nouveaux tarifs ou non, sachant que si ce n'est pas le cas, eux aussi verront leur facture augmenter (en dehors de la première tranche à 1,20€), les autres devant payer 2€ ou 3€ au lieu des 1,65€ précédemment ? ».*

**Ludivine CORTY :** « Ce ne sont pas tout à fait les mêmes questions.

Vous me demandez « combien d'élèves sont inscrits à la cantine pour cette année et le sont-ils tous les jours ou moins ? ».

Cette année, nous avons 777 élèves qui sont inscrits à la cantine, ce qui, à une dizaine près, est la même chose que l'année dernière. La quasi-totalité des enfants mangent tous les jours. Il n'y a eu aucun changement, aucune incidence par rapport au tarif. C'est ce que vous vouliez faire ressortir. Je peux vous rassurer, il n'y a aucune incidence hormis des cas pour convenance personnelle (garde alternée – rv médicaux). La quasi-totalité des enfants mangent tous les jours.

777 élèves et nous avons fait des prévisions sur 750 élèves lors du dernier Conseil Municipal ce qui prouve qu'il n'y a pas eu de fuite des familles.

Ensuite, vous demandez « combien de famille ont vu leur facture augmenter ? La ½ gratuité accordée aux plus démunis s'appliquent-elle aux nouveaux tarifs ou non, sachant que si ce n'est pas le cas, eux aussi verront leur facture augmenter (en dehors de la première tranche à 1,20€), les autres devant payer 2€ ou 3€ au lieu des 1,65€ précédemment ? ».

On va parler des augmentations mais on va aussi parler des baisses.

Concernant le ½ tarif qui était encore appliqué l'année dernière avec l'aide du CCAS, ce ½ tarif concernait environ 35 enfants.

Aujourd'hui, grâce à la nouvelle tarification et je rappelle que nous allons bien au-delà du ½ tarif, 71 enfants sont concernés par ce tarif, soit le double.

A ce jour, en ne comptant que les coefficients reçus et pris en compte, je vais faire un compte exhaustif :

- 46 familles paieront 1.20 €
- 45 familles paieront 2.00 €
- 72 familles paieront 3.00 €

Vous avez un maximum de familles pour lequel le tarif a baissé.

- 51 familles paieront le même tarif que l'année dernière
- 135 familles paieront 3.50 € conformément à notre volonté de voir un maximum de famille impactée par la hausse de 20 centimes
- 43 familles paieront 4.00 €
- 44 familles paieront 4.50 €
- 72 familles paieront 5.50 €

C'est assez équilibré en ce qui concerne la hausse et la baisse ».

**Monsieur le Maire :** « La question suivante concerne la boutique éphémère ».

Question de l'Elan Beaussétan :

« *Boutique éphémère :*

*Question : Lorsqu'on se réfère à la liste des décisions, on constate que la boutique éphémère n'a été occupé que 6 semaines entre le 27 juin et le 03 octobre 2022, sur 14 semaines potentielles. Soit moins de la moitié.*

*Etait-il utile de « virer » les associations des jumelages de ce local pour ce résultat ? ».*

**Sandrine HORNUNG** : « Les associations de jumelage ont bien voulu quitter le local sous certaines conditions : un nouveau lieu de stockage, avoir des salles à la demande, conditions auxquelles nous avons répondu. Il était pertinent que le local central soit dédié à un commerce et non à un lieu de stockage et de réunion.

Oui ce projet de boutique éphémère est utile puisque cette initiative permet de promouvoir l'artisanat local et de diversifier l'offre commerciale. Les 1ers retours des artisans exposés sont positifs. Ce nouveau concept leur a permis de se faire connaître et de faire découvrir leurs créations.

Même si certaines semaines sont inoccupées, le calendrier des réservations se dessine jusqu'à la fin de l'année. Un nouvel appel à candidature sera prochainement lancé pour les artisans intéressés sur 2023.

Par ailleurs, les frais liés à l'aménagement de la boutique ont déjà été remboursés. Le loyer de la boutique, même s'il reste modeste, va permettre à la commune de toucher 1320 € de redevance en prévisionnel ».

**Monsieur le Maire** : « Il y a beaucoup de questions, c'est bien.

La question suivante concerne les logements sociaux du terrain de boules ».

**Laurent CAULET** : « La question de l'Elan Beaussétan :

*« Suite à la réunion de concertation concernant le PLU, qui je rappelle a eu lieu le 31 mai sur inscription obligatoire, un mardi à 15h30, avec une trentaine de personnes sur 10.000 habitants. Ces derniers jours, vous avez annoncé à plusieurs reprises que vous abandonniez le projet de logements sociaux à l'emplacement du terrain de boules, en tenant compte de l'avis des beaussétans concernant le PLU. Afin que ces paroles se concrétisent, allez-vous nous représenter un nouveau PADD en ce sens ? Ou faudra-il attendre la présentation du nouveau PLU et vous croire sur parole en attendant ? »*

Je vais répondre aux différents points de cette interrogation.

Sur l'organisation des ateliers PLU :

Où placer une plage de 3h30 dans la semaine qui convienne à tout le monde, qui permette aux agents de la commune et à ceux de Citadia d'animer les tables-rondes ?

Je suis preneur de propositions potentiellement plus efficaces.

**Laurence BOUSAHLA** : micro non utilisé – propos inaudibles

**Laurent CAULET** : « Oui c'est sûr, après le repas du soir avec les agents qui viennent à ce moment-là.

La pré-inscription est nécessaire dans cette perspective d'ateliers puisque vous la remettez en cause. Tous les participants doivent disposer des éléments en amont car ces ateliers ne sont pas un lieu d'information mais un lieu d'échanges et de propositions.

On doit donc limiter le nombre de participants et leur fournir la matière permettant de cerner les questions.

Sur la faible fréquentation :

Nous avons eu 36 inscrits et 30 présents. Nous en espérons une soixantaine.

Le climat des ateliers a été excellent, grâce à l'attitude constructive des participants et à la qualité de l'animation assurée par les agents de Citadia et de la commune.

Les Conseillers Municipaux étaient invités à suivre ces ateliers, sans y prendre la parole.

Certains sont venus, d'autres pas.

Dans tous les cas ces ateliers se sont avérés bien plus constructifs que la multiplication de pétitions à la fiabilité plus que douteuse.

Alors, revoir le PADD ? À priori non, sauf si nos conseils juridiques, que nous avons saisis, nous incitent à le faire. L'évolution concernant le terrain de boules fait suite à une réunion publique spécifique au PLU. Ses conclusions seront versées au dossier du PLU.

La cohérence entre PLU et PADD ne sera pas remise en cause. Il faudra évidemment recaser ailleurs les 20 logements sociaux supprimés sur le boulodrome. Cette modification ne contrarie pas, de manière flagrante, les objectifs transversaux du PADD.

J'ai bien compris que notre parole n'a visiblement pas de valeur à vos yeux, mais nous respecterons ce que nous avons écrit et confirmons ici. Il n'y aura pas de construction sur le boulodrome ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Est-ce que le boulodrome restera en zone US sur le nouveau PLU ? ».

**Laurent CAULET** : « Probablement, nous n'avons pas encore défini le statut de l'ensemble des zones et des équipements sportifs mais il aura le même statut que les autres équipements sportifs ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Même si vous dites que vous ne ferez pas de logements sociaux mais que vous le mettez en zone constructible, le prochain maire, à l'avenir, pourra faire autre chose. Il y a un risque malgré tout sauf si vous le laissez, dans le nouveau PLU, en zone US ».

**Laurent CAULET** : « Il me paraît évident que dans le nouveau PLU, le boulodrome ne sera pas en zone urbanisable ».

**Monsieur le Maire** : « Je rappelle qu'il faut signer avant de partir. J'en vois déjà certains dans les « starting block ».

Le dernier point « envoi aux élus des comptes rendus. Est-il normal que nous recevions les comptes-rendus des conseils municipaux aussi tardivement ?

*En juin, nous avons eu celui de mars et de mai, et là en septembre ceux de juin, juillet et août, n'y a-t-il pas des délais à respecter ?*

*Comment peut-on voter l'approbation d'un PV reçu 3 mois après même avec une bonne mémoire, on ne peut pas se rappeler de tout ! »*

Votre remarque est plutôt désobligeante pour les personnels qui donnent le meilleur d'eux-mêmes et qui travaillent à la rédaction de ces PV.

J'avais indiqué, qu'exceptionnellement, les comptes rendus de juin et juillet seraient disponibles en même temps. L'actualité a voulu que nous soyons amenés à faire un Conseil supplémentaire à la fin du mois d'août, ce qui explique la perturbation de ce calendrier.

Il va sans dire que dans un souci de bonne gestion du Conseil Municipal, nous allons faire l'effort maximum pour qu'à chaque Conseil, vous puissiez disposer du compte-rendu du Conseil précédent.

Il est vrai que cette petite machine avec une clé USB va beaucoup faciliter et faire gagner beaucoup de temps à la personne qui rédige ces comptes rendus et je profite pour saluer car c'est un travail particulièrement ingrat et long ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Est-ce que je pourrai vous demander à ce que les questions diverses soient retranscrites dans les PV car la dernière fois, il y avait 2 questions similaires, vous avez fait un résumé mais du coup, nous n'ayant pas vu les questions, on n'a pas l'intégralité de la question. Par exemple, Mme HORNUNG n'a pas lu ma question, on n'a eu que la réponse ».

**Monsieur le Maire** : « Vous voulez que dans le compte rendu on reprenne l'intégralité des questions ? ».

**Laurence BOUSAHLA** : « Oui, car nous n'avons pas l'intégralité des questions de nos collègues. Vous, vous les avez. Nous, non ».

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie pour ce Conseil riche et animé. N'oubliez pas de signer les bordereaux ».

La séance est levée à 20h45

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

